

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 2022 -



ASSOCIATION
« LA MAISON DU PARC »

LE RAPPORT MORAL 3

I. PRESENTATION GENERALE	5
HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	5
LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	6
L'EQUIPE ASSOCIATIVE	7
NOS PARTENAIRES	9
II. LE SERVICE PETITE ENFANCE	13
III. LE SERVICE ENFANCE	16
L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE	17
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE	20
LES SEJOURS ACCESSOIRES	25
IV. LE SERVICE JEUNESSE	27
LES OBJECTIFS DU SERVICE JEUNESSE	27
LE FONCTIONNEMENT	27
LA FREQUENTATION DES ADOLESCENTS	28
LA TARIFICATION	29
LES ACTIONS ET DISPOSITIFS « JEUNESSE »	29
LES ACTIONS ET DISPOSITIFS « JEUNESSE »	30
BILANS ET PERSPECTIVES	30
V. L'ESPACE DE VIE SOCIALE	32
LES FINALITES DU PROJET SOCIAL DE LA MAISON DU PARC	32
LE COMITE DE COORDINATION DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE	32
LE COMITE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	32
LA PROGRAMMATION DES ACTIONS	33
LES ACTIONS PORTEES EN PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ESPACES DE VIE SOCIAUX	33
FICHE ACTION : « COURS DE COUTURE 2022/2023 »	34
FICHE ACTION : « RENCONTRES COUTURE 2022/2023 »	36
FICHE ACTION : « PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 »	38
FICHE ACTION : « L'ETE AU PARC »	40
FICHE ACTION : « LES ATELIERS DE YOGA »	42
FICHE ACTION : « BALADE CONTEE ET GOURMANDE 2021 »	44
FICHE ACTION : « ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE »	46
FICHE ACTION : « ATELIER TRICOT »	48
FICHE ACTION : « VACANCES LOISIRS POUR TOUS »	50
FICHE ACTION : « PERMANENCES ADMINISTRATIVES, NUMERIQUES ET SOCIALES »	52
FICHE ACTION : « FESTIVAL CHAUVE CINE-MOMES »	54
VI. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER	57
LES PRODUITS DE L'EXERCICE 2022	57

LES CHARGES DE L'EXERCICE 2022	61
LE RESULTAT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2022	66
L'ANALYSE FINANCIERE	66
ANNEXE 1 – COMPOSITION DU BUREAU	69
ANNEXE 2 – LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE	72
ANNEXE 3 – ORGANIGRAMME	74
ANNEXE 4 – PLAN DE FORMATIONS 2022	76
ANNEXE 5 – LA TARIFICATION	78
ANNEXE 6 – LE RAPPORT FINANCIER 2022	83
ANNEXE 7 – LES CHARGES PREVISIONNELLES 2023	110
ANNEXE 8 – LES PRODUITS PREVISIONNELS 2023	112

LE RAPPORT MORAL

2022

- La maison du parc -

I. PRESENTATION GENERALE

Historique de l'Association

L'association « La maison des enfants » apparaît au Journal Officiel le 07 juillet 2001. Le 22 juillet de la même année, l'association organise sa première fête de l'artisanat. Les enfants ont participé toute la journée à divers ateliers créatifs et ont récolté des fonds pour financer les premières activités de l'association.

En septembre 2001, l'accueil périscolaire prend possession des locaux, à l'étage de l'ancien presbytère. Le premier agrément officialise l'accueil de dix sept enfants. En janvier 2002, un accueil de loisirs est créé et accueille entre douze et quinze enfants. L'accueil périscolaire se développe rapidement et les locaux deviennent trop petits pour répondre à tous les besoins. L'équipe d'animation est également renouvelée et Mme Laëtitia BOUGHANMI devient la nouvelle directrice de la maison des enfants. Des parents bénévoles viennent la soutenir jusqu'à l'embauche d'une deuxième animatrice.

À la rentrée 2003, les services de l'association sont déménagés dans la salle de motricité de l'école du parc. Le nouvel agrément permet d'accueillir trente enfants. Une troisième personne, mise à la disposition par la commune de CHAUVÉ, vient en renfort lorsque les effectifs deviennent trop importants.

En 2004, la Protection Maternelle Infantile donne une dérogation à la maison des enfants pour accueillir jusqu'à trente six enfants. Cet été là, l'accueil de loisirs ouvrira une dizaine de jours et accueillera soixante quatorze enfants. En septembre 2005, la rentrée se fait dans de nouveaux locaux, adjacents au restaurant scolaire. L'agrément passe alors à quarante places. Une troisième animatrice est embauchée et le nombre d'inscrits est de cent vingt cinq enfants.

En 2006, la maison des enfants met en place un système de restauration collective. Un Contrat Temps Libre est conclu avec la C.A.F. et permettra de financer des sorties.

En juillet 2007, le premier séjour est organisé et emmènera une dizaine d'enfants.

En 2008, une quatrième animatrice est embauchée et les effectifs atteignent, en moyenne, une quarantaine d'enfant. L'accueil de loisirs ouvre neuf semaines sur l'année et organise deux séjours.

L'année suivante, la maison des enfants est ouverte six semaines sur l'été et organise trois séjours. Le pôlados ouvre ses portes en octobre 2009.

Une nouvelle direction arrive en 2010, entraînant la création du poste de Responsable enfance et, en 2011, une nouvelle animatrice vient renforcer l'équipe pédagogique.

Au 1^{er} janvier 2013, l'association déménage dans de nouveaux locaux communaux avec une nouvelle capacité d'accueil de cent mineurs et un espace de 500 m² dédié aux activités pédagogiques.

En 2014, la réforme des rythmes scolaires est mise en place sur la commune de CHAUVÉ. La maison des enfants participe à l'organisation des animations avec la mise à disposition d'un coordinateur et de six animateurs pour la commune. Cette même année, de nouvelles actions en faveur de la jeunesse sont proposées aux adolescents de la commune de Chauvé.

En 2015, la maison des enfants participe pour la première année au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité. L'association obtient l'agrément « Jeunesse Education Populaire » et un pré agrément « Espace Vie Sociale ». Ils marquent la reconnaissance de nos partenaires vis-à-vis des nouvelles actions portées par la maison des enfants (cours d'œnologie, spectacle vivant).

Les années 2016 et 2017 marquent le déploiement d'un nouveau secteur au sein de la maison des enfants : la petite enfance. La création d'une micro crèche associative intercommunale est validée par le Conseil d'administration. Le 1^{er} septembre 2018, la micro crèche ouvre ses portes et propose un accueil de dix places pour les enfants de 0 à 5 ans.

En 2019 et en partenariat avec la commune de CHAUVÉ et la Caisse d'Allocations Familiales, l'association renouvelle son agrément Espace de Vie Sociale pour la période 2020/2023. Les activités Taps, mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires en 2014, sont arrêtées avec le retour des semaines d'école à quatre jours.

Les années 2020 et 2021 sont marquées par la gestion de l'épidémie de COVID-19 ayant pour conséquence une fermeture partielle des activités de l'association.

En 2021, le conseil d'administration propose aux adhérents de trouver une nouvelle dénomination, plus représentative des quatre services associatifs : petite enfance, enfance, jeunesse et espace de vie sociale. L'association « La maison des enfants » devient, en assemblée générale du 27 juin 2021, l'association « La maison du parc ».

Enfin, avec des fréquentations en constante augmentation sur le service enfance depuis la création de l'association, une treizième collaboratrice rejoint l'équipe de salariés au 1^{er} septembre 2022.

Le fonctionnement de l'association

a. Les agréments

L'association, au titre des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.), possède plusieurs autorisations administratives pour pouvoir accueillir les enfants dont :

- La déclaration auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports portant l'autorisation, pour l'établissement, de proposer un accueil collectif, à caractère éducatif, hors du domicile parental et pendant les vacances scolaires ou les loisirs ;

- L'avis de la Protection Maternelle Infantile autorisant l'association à accueillir des enfants de moins de six ans ;

- Une autorisation de la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz permettant à l'association de bénéficier des locaux communautaires et d'y recevoir du public.

b. Les missions

L'association a pour objet de proposer et promouvoir des activités socioculturelles, dans une démarche à visée éducative et de loisirs, pour tout public (familles, enfants, adolescents, adultes) et en privilégiant les habitants de la Commune de CHAUVÉ.

Son ambition est d'apporter des réponses de qualité aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes, tout en respectant les rythmes et en favorisant l'épanouissement des personnes accueillies.

Son action vise notamment à :

- * assurer l'accueil des jeunes enfants (micro crèche, etc.) ;
- * assurer l'accueil des enfants (périscolaire, de loisirs, séjours collectifs, vacances, etc.) ;
- * animer un lieu de vie et des loisirs dédiés aux adolescents ;
- * proposer des activités socioculturelles à destination des usagers ;
- * mettre en place toutes autres actions spécifiques permettant d'assurer l'épanouissement des personnes.

c. Les locaux

Plusieurs locaux sont utilisés par l'association sur les différents secteurs :

- * la maison des p'tits loups, bâtiment construit par l'association en 2018, est située à proximité du village retraite. Sur un terrain de 600 m², cet établissement comprend deux salles d'activité, trois chambres, un bureau administratif, un espace « cuisine » et une salle de change.
Un jardin sécurisé permet aux enfants de profiter d'une structure de jeux et d'activités en extérieur ;
- * la maison des enfants, bâtiment communautaire d'une surface d'environ 550 m², est répartie en plusieurs espaces : une salle pour les enfants de 3 à 5 ans, une salle pour les enfants de 6 à 10 ans, une cuisine aménagée, un atelier bricolage, une lingerie, un dortoir, une salle de réunion et un local technique ;
- * la maison des jeunes, bâtiment communal d'une surface d'environ 60 m², comprend une salle avec une cuisine, un bureau, un salon et du matériel pédagogique ;
- * des salles communales permettant l'accueil des adhérents sur des activités de loisirs : un bureau d'accueil à la mairie, la salle de motricité de l'école du parc et la salle killala.

L'équipe associative

L'action associative est le fruit d'un investissement commun entre les différentes composantes de l'association. Notre souhait est donc de laisser une place à tous les acteurs qui ont envie de porter notre projet associatif.

a. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (C.A.) a pour rôle de préparer et de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale. Il a notamment pour fonction de :

- Fixer les grandes orientations de l'association et de veiller à leur exécution ;
- Approuver le règlement intérieur, élaboré par le bureau ;
- Décider du plan d'action et du budget prévisionnel associé, arrêter les actions précises en cours d'année en respectant les lignes budgétaires prévisionnelles ;
- Se prononcer sur l'admission ou la radiation de membres ;
- Emettre toute suggestion et proposition favorisant l'obtention de financements nécessaires aux projets agréés par lui ;
- Définir des groupes de travail et de réflexion ;
- Valider le recrutement du directeur/trice ;
- Autoriser le Président à conclure tout accord cadre utile à la réalisation des objectifs de l'association ;
- Décider du barème annuel des cotisations.

Le C.A.¹ a été en partie renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 2022. Composé de dix-sept membres, celui-ci est représenté par M. Olivier ROSSETTINI aux fonctions de Président et Mme Gwénaëlle aux fonctions de Vice-présidente.

En 2022, les administrateurs ont accompagné l'évolution de la maison du parc, notamment au regard de leurs fonctions d'administrateurs référents². Celles-ci facilitent les prises de décisions au sein des services, en concertation avec les salariés. Les référents présentent l'actualité des services lors des séances de C.A. et représentent l'association lors des rencontres avec les partenaires associatifs.

De nombreux travaux ont également pu aboutir sur ce dernier exercice : le recrutement de nouveaux salariés, la construction d'un cabanon à la micro crèche, le conventionnement d'une prestation jeunesse, les premières réflexions sur le nouveau projet associatif, etc.

b. La référence « Finance et trésorerie »

La référence « Finance et trésorerie » assure un suivi des engagements de charge et des décisions en matière de gestion du personnel (congés, heures supplémentaires, absences).

Elle exerce un contrôle des procédures comptables, valide les factures reçues. Elle définit également les orientations budgétaires de l'association, suit la comptabilité et la trésorerie, établit une analyse financière et contrôle la réalisation des investissements.

Cette référence est réalisée par la trésorière de l'association, Mme Catherine LELASSEUX, et par un administrateur, M. Arnold SERRE.

c. La référence « Micro crèche », « Enfance » et « Jeunesse »

Les références « Micro crèche », « Enfance » et « Jeunesse » permettent le suivi des activités : actualités du service, perspectives et évolutions des projets, difficultés rencontrées au quotidien, étude des besoins des familles.

¹ Cf. Annexe 1 « Composition du bureau », p.69

² Cf. Annexe 2 « Gouvernance associative », p.72

La référence « Petite enfance » est réalisée par deux administratrices, Mme Alice GOULEAU et Mme Sandrine MAILLARD.

La référence « Enfance » est réalisée par un administrateur, M. Gérard SCHMITT.

La référence « Jeunesse » est réalisée par trois administrateurs, Mme Mélanie LAMBERT, M. Quentin GIRAUD et M. Marc JANOT.

d. La référence « Espace de vie sociale »

La référence « Espace de vie sociale » permet le suivi de l'agrément porté par l'association, co-construit avec la commune de Chauvé et financé par la C.A.F..

Dans ce cadre, les référentes participent au Comité d'Animation de la Vie Sociale, groupe de travail qui regroupe les acteurs socio-éducatifs du territoire et acteurs de la vie locale. Elles représentent également l'association lors du Comité de coordination, organe réunissant les trois partenaires signataires de la convention tripartite : commune de Chauvé, C.A.F. de Loire-Atlantique et La maison du parc.

Cette référence est réalisée par deux administratrices, Mme Sophie QUERNEZ et Mme Gwénaëlle BOISSINOT.

e. La référence « Comité social & économique – CSE »

La référence « Comité social et économique » représente la fonction employeur de l'association auprès des représentants du C.S.E.. Lors de réunions mensuelles, ces derniers portent à la connaissance des administrateurs des questions sur la sécurité, l'hygiène, les conditions de travail, etc. À l'issue de ces échanges, les administrateurs y répondent et/ou peuvent solliciter l'avis du C.A..

Cette référence est réalisée par deux administratrices, Mme Laure BENARD et Mme Sonia PALVADEAU.

f. La référence « Bénévolat et Vie associative »

La référence « Bénévolat et Vie associative » tisse un lien entre les différents secteurs de l'association, pour mettre en avant l'investissement des bénévoles.

Cette référence est réalisée par une administratrice, Mme Marie-Jeanne CODVELLE.

g. La référence « Communication »

La référence « Communication » permet de structurer le plan de communication mis en œuvre par l'association, pour faciliter la transmission des informations auprès des différents publics. Des rencontres trimestrielles permettent d'accompagner la salariée en charge de cette mission.

Cette référence est réalisée par une administratrice, Mme Isabelle BOURRIAUD.

h. L'équipe salariée

L'association comprend treize salariés³, répartis sur les postes suivants : un directeur, un directeur adjoint, une directrice de micro crèche, une responsable enfance, une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture, une animatrice petite enfance et six animateurs socioculturels.

Les emplois représentent un volume total de 9.56 équivalents temps plein (E.T.P.) dont 3.66 E.T.P. spécifiquement rattachés à la micro crèche. Les autres emplois sont partagés sur les secteurs enfance, jeunesse et adulte/famille.

Les salariés, en fonction des services, sont répartis sur trois sites : la maison des enfants, la maison des jeunes et la maison des p'tits loups.

Plusieurs faits particuliers ont ponctué la vie de l'équipe pédagogique, notamment :

- Mme Marion BUTON, directrice de la micro crèche, a diminué partiellement son activité professionnelle pour accueillir un heureux évènement dans le premier trimestre 2022. Nous remercions Mme Élodie VERDON,

³ Cf. Annexe 3 « Organigramme », p.74

animatrice petite enfance, qui l'a remplacée sur ses fonctions éducatives le temps de son congé maternité et de son congé parental ;

- Mme Manon PELEGRIN PARDOU, éducatrice de jeunes enfants à la micro crèche, a effectué le remplacement de la direction de ce service pendant l'absence de Mme Marion BUTON. Arrivée à la création de cet établissement en 2018, elle a souhaité au terme de ce remplacement s'investir dans un nouveau projet professionnel. Mme Manon PELEGRIN PARDOU a quitté l'association au 31 décembre 2022, nous la remercions pour son investissement et lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions ;

- Mme Laëtitia BOUGHANMI, responsable pédagogique du secteur enfance, a souhaité s'investir dans une nouvelle aventure au sein de l'association, en intégrant la micro crèche au poste d'animatrice petite enfance au 1^{er} janvier 2023 ;

- Mme Fiorenza LEROUX, animatrice socioculturelle, a pris les fonctions de responsable pédagogique du secteur enfance en lieu et place de Mme Laëtitia BOUGHANMI, au 1^{er} janvier 2023 ;

- Enfin, Mme Valérie DUPONT a rejoint l'équipe pédagogique, à durée indéterminée, depuis le 01 septembre 2022.

Nous remercions particulièrement Mme Alicia QUIGNON, Mme Aurélie CRESPIE, Mme Noa STEFAN, M. Jérémie BÉNARD, animateurs qui ont effectué de nombreux remplacements dans l'association au regard des augmentations de fréquentation sur le secteur enfance, des formations professionnelles suivies par les salariés, etc.

Nous saluons l'investissement des salariés, titulaires et remplaçants, qui ont assuré l'accueil des enfants, des adolescents et, plus largement, de tous les adhérents tout au long de cette année 2022.

i. Le service comptable

En concertation avec l'A.F.R. de CHAUMES EN RETZ, l'association a conclu, à partir du 1^{er} janvier 2015, une convention pour la création d'un poste mutualisé de comptable. Employée par l'A.F.R. et mise à la disposition de la M.D.P., Anne BELLANGER est intervenue tous les lundis et mardis, pour un volume hebdomadaire de dix heures.

j. Le plan de développement des compétences

Le plan de développement de compétences rassemble tous les besoins de formation professionnelle et vient conforter les objectifs de l'association. Il recueille les besoins identifiés par les instances associatives (bureau, conseil d'administration, commission ou référence) ou issus des entretiens annuels, du Comité social et économique.

Pour l'exercice 2022, les données présentées dans l'Annexe 1 - Plan de formations 2022⁴ rappellent notamment les informations suivantes :

- * Quatorze salariés auront eu accès à une formation professionnelle ;
- * Treize formations ont été mises en œuvre sur l'année ;
- * Trois formations ont été réalisées en format collectif ;
- * Deux formations ont été réalisées sur site (Chauvé) ;
- * Une Validation d'Acquisition des Expériences a été formalisée (C.A.P. Accompagnement Éducatif Petite Enfance).

Pour financer l'ensemble de ces formations, l'association a sollicité l'O.P.C.O. Uniformation, organisme en charge de la formation professionnelle dans la branche de l'animation.

Nos partenaires

La maison du parc bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour accomplir ses missions. Leurs implications techniques, matérielles et financières garantissent le bon fonctionnement de nos services.

⁴ Cf. Annexe 4 « Plan de formations 2022 », p.76

a. La communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz

Depuis 2019, les compétences « enfance et jeunesse » sont exercées par la communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz. Cette collectivité et l'association ont signé une convention pluriannuelle afin de déterminer un cadre collaboratif permettant l'exécution du projet associatif.

Pour l'exercice 2022, la communauté d'agglomération a versé une subvention de 145 000 € pour le fonctionnement des services enfance et jeunesse. Ce partenariat se traduit de différentes manières :

- la communauté d'agglomération apporte une contribution financière en versant une subvention de fonctionnement et en mettant à disposition des locaux communautaires ;
- elle apporte un soutien humain en permettant à l'association de faire appel aux services administratifs et techniques ;
- elle assure la gestion du bâtiment dédié à l'enfance.

Nous remercions Monsieur le Président ainsi que son conseil communautaire et les services administratifs pour leur accompagnement dans ce partenariat.

b. La commune de CHAUVÉ

La commune de Chauvé, partenaire de l'association depuis sa création, aide la maison du parc de différentes manières.

Elle apporte une aide financière en versant une subvention de fonctionnement pour l'espace de vie sociale, à hauteur de 10 000 € pour l'exercice 2022, service dédié aux habitants de la commune de Chauvé, et en mettant à disposition des locaux municipaux.

Elle apporte un soutien humain en permettant à l'association de faire appel à ses services administratifs et techniques. Elle met également à disposition de l'association plusieurs locaux communaux (salle de motricité, théâtre et salle de sport) ainsi que le minibus communal.

Enfin, depuis la rentrée scolaire 2013, nous avons établi un partenariat avec la médiathèque de Chauvé. Les enfants participent à divers ateliers culturels mis en œuvre tout au long de l'année : *lecture de contes, spectacles vivants...*

Nous remercions Monsieur le Maire ainsi que son conseil municipal, les services techniques et administratifs pour leur soutien et implication auprès de notre association.

c. La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole

La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole soutiennent, depuis 2001, les actions portées par les services de la maison du parc à travers différentes conventions.

Les conventions d'objectifs et de financement définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement des prestations de service « enfance » et « jeunesse ». Celles-ci financent notre établissement à hauteur de 0.549 € par heure de « présence enfant ».

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'association a reçu de la C.A.F. un agrément « Espace Vie Sociale ». Celui-ci a pour objectifs le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités familiales et la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Une convention d'objectifs et de financement encadrant la prestation de service « Espace de vie sociale - animation locale » a été conclue en décembre 2015 et a été appliquée pour les exercices 2016 à 2019. Elle a été reconduite pour la période 2020/2023.

En 2022, une nouvelle convention d'objectifs et de financement concernant « la prestation jeunesse » a été signée et prévoit une évolution des missions de la maison des jeunes sur la période 2022-2026.

Pour l'année 2022, la C.A.F. de Loire Atlantique a soutenu les projets de l'association à travers différents financements :

- Les Fonds Publics et Territoires : 5 760 Euros pour l'aménagement de l'espace cuisine, 4 500 Euros pour investir dans un nouveau cabanon et de nouvelles tentes et 3 000 Euros pour mettre en place un projet « parcs en jeux » avec les autres espaces de vie sociaux du territoire ;
- Les fonds locaux : 5 000 Euros pour l'Espace de Vie Sociale.

d. Le Conseil Départemental de Loire Atlantique

Le Conseil Départemental (C.D.) est un acteur important de l'action sociale à l'échelle départementale grâce, notamment, à l'investissement de celui-ci dans le secteur de la jeunesse et de l'accompagnement aux projets jeunesse/citoyenneté. Il a pour but d'aider financièrement les projets en faveur de la jeunesse qui soutiennent l'engagement des jeunes, l'éducation à la citoyenneté, l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations et le renforcement des liens intergénérationnels.

En 2022, notre association a reçu une subvention de 2 500 euros dans le cadre du projet sur « La justice, du principe aux institutions ». Ce projet est détaillé dans la partie dédiée au service jeunesse.

Autre service du département, la protection maternelle et infantile (PMI), placée sous l'autorité du Président du Conseil Départemental, est chargée d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Elle joue un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants en assurant la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Depuis 2022, l'association participe également au « Réseau Vie Sociale », animé et coordonné par le Conseil Départemental, afin d'échanger sur les actions à caractère social présentes sur l'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz.

e. Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S.) est un organe déconcentré de l'état qui gère l'agrément des A.C.M. et en assure le contrôle. Cette nouvelle structure administrative reprend les compétences exercées par l'ancienne Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

La maison du parc doit ainsi déclarer l'ensemble des périodes d'ouverture ainsi que les professionnels intervenants auprès des enfants.

Le S.D.J.E.S est également un partenaire privilégié de l'association sur l'ensemble des questions en lien avec la réglementation ou la sensibilisation aux diverses problématiques sociales.

En 2022, l'association a bénéficié d'un financement pour la maison des jeunes dans le cadre du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire. Cette enveloppe pluriannuelle, échelonnée initialement sur les exercices 2019 à 2021, a été renouvelée sur les exercices 2022 à 2024 et vient renforcer le financement d'un poste de travail sur la maison des jeunes. Pour 2022, cette aide était de 7 107 Euros.

f. La fédération Animation Rurale 44

La fédération « Animation rurale 44 » est une fédération départementale d'éducation populaire qui accompagne la vie associative pour la création, la gestion et le développement de services de proximité.

Pour bénéficier des services de cette fédération, l'association a conclu deux conventions :

- ✓ Une convention « paie » : cette option transfère la fonction « paie » à A.R.44 Elle sécurise le fonctionnement de l'association puisque ce service est assuré par des comptables spécialisés dans la réalisation des paies ;
- ✓ Une convention d'adhésion : cette convention permet à notre association de bénéficier de l'aide et de l'expertise d'A.R.44 dans la gestion de la vie associative. Elle accompagne l'association en formant et informant les salariés et les administrateurs, en soutenant la création de nouveaux projets ou en recherchant et développant de nouveaux partenariats.

g. **Le Relais d'Assistantes Maternelles**

Le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Les animatrices du R.A.M. sur la Communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz proposent un atelier avec les assistantes maternelles, soit une matinée par mois. Ces rencontres ont lieu à la maison des enfants.

II. LE SERVICE PETITE ENFANCE

Service ouvert depuis le 1^{er} septembre 2018, la micro crèche accueille les enfants âgés de deux semaines à quatre ans dans un bâtiment de 108 m² dédié à la petite enfance. La capacité d'ouverture est de dix enfants et d'une place d'urgence.

a. Les objectifs de la micro crèche

Il est présenté ci-dessous les quatre orientations que l'équipe éducative souhaite mettre en place tout au long de l'année dans la micro crèche :

- ✕ Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un cadre adapté ;
- ✕ Favoriser les développements psychomoteurs et cognitifs de chaque enfant ;
- ✕ Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- ✕ Développer l'éveil des enfants à travers la découverte de leur environnement.

Ces objectifs sont questionnés tout au long de l'année.

b. Le fonctionnement

La micro crèche est ouverte quarante neuf semaines par an, avec une fermeture administrative de deux semaines en août et d'une semaine en décembre.

Quatre salariés accompagnent les enfants à l'année : une infirmière de puériculture (directrice), une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture et une animatrice petite enfance.

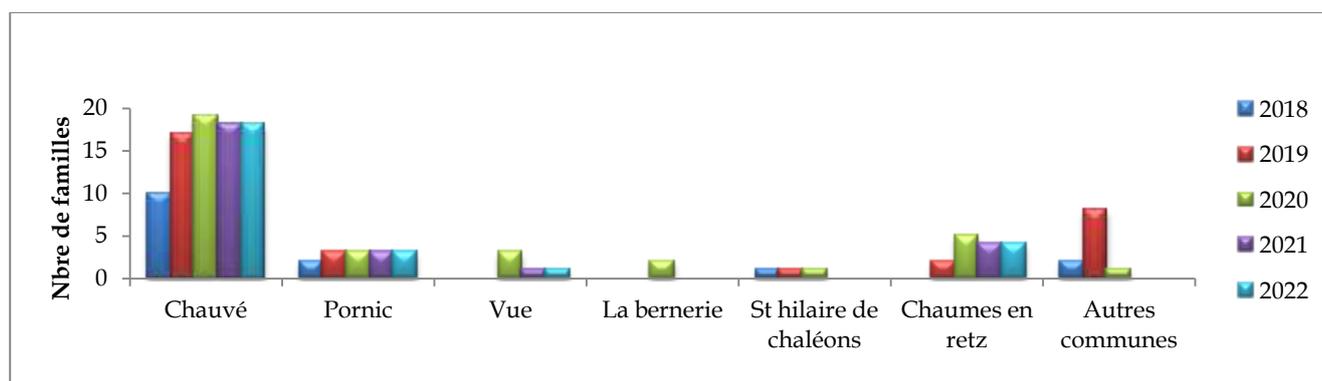
Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, de 07h30 à 18h30. Plusieurs modalités d'accueil sont proposées : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence. En fonction de l'accueil choisi, les familles remplissent un dossier administratif et un contrat est conclu sur une période déterminée.

Une prestation de restauration est proposée aux enfants, selon leurs besoins et les demandes des familles.

L'équipe éducative propose des activités adaptées aux différents enfants, en respectant leur rythme, leurs habitudes de vie, leur éveil.

c. Les données sociologiques

La micro crèche est un service ouvert à toutes les familles du Pays de retz. Pour 2022, la répartition des familles, par commune, est présentée par le tableau suivant :

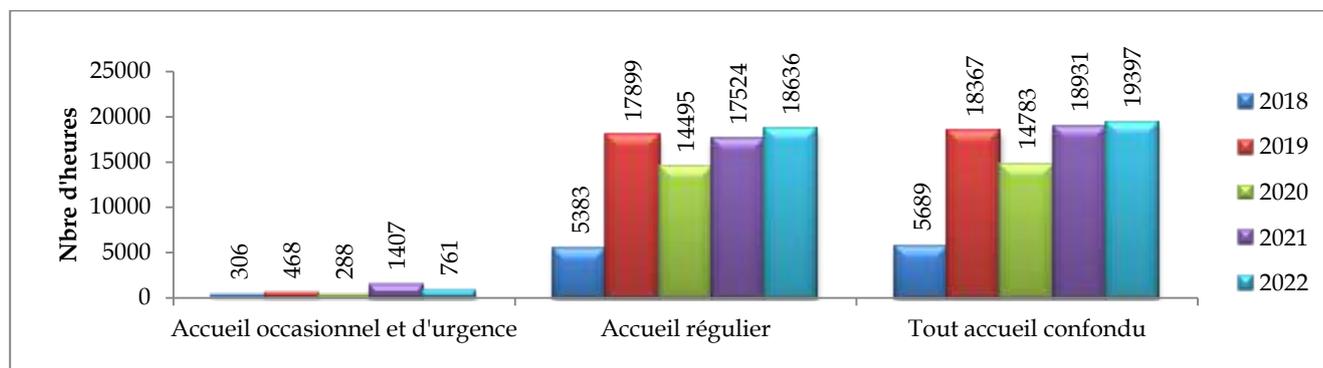


Ce tableau intègre toutes les familles ayant eu besoin de la micro crèche entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

L'attractivité communautaire de ce service peut être remarquée, avec un ratio de 77 % des familles issues de la commune de Chauvé et un ratio de 23 % des familles issues des communes environnantes.

d. La fréquentation de la micro crèche

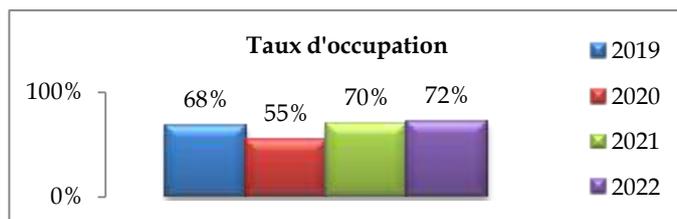
Plusieurs modalités d'accueil sont proposées aux familles. La fréquentation des enfants, selon ces modalités, se répartit de la manière suivante :



Les heures réalisées dans le cadre d'un contrat et sur un accueil régulier sont majoritairement représentées au sein de la micro crèche, soit 96% des heures totales 2022.

Les heures d'accueil occasionnel sont relativement faibles mais elles ne représentent pas le mode de garde principal visé par ce service. Le déploiement des outils de communication, la participation de l'association aux réseaux « Petite enfance » et la reconnaissance des familles vis-à-vis du service proposé valorisent ce mode d'accueil.

Les 19 937 heures réalisées en 2022 traduisent un taux d'occupation de 72%, pour une amplitude d'ouverture de 07h30 à 18h30, du lundi au vendredi, pour dix enfants et pour 49 semaines d'ouverture.



Ce taux d'occupation, apprécié sur une année civile, est en augmentation par rapport à l'exercice 2021. L'épidémie de COVID-19 avait contraint l'association à fermer la micro crèche en janvier 2021, réduisant l'activité de ce service. Le taux d'occupation 2022 représente une activité constante et relativement élevée au regard des capacités et

qualités d'accueils possibles sur cet établissement, traduisant une importante fréquentation tout au long de l'année.

e. La tarification

La tarification prend en compte plusieurs critères dont la composition familiale, les ressources des familles et le volume d'heures du contrat. Elle est identique pour toutes les familles résidant dans le Pays de retz. En fonction du plafond des ressources et des heures appliquées au contrat, un coût horaire est établi. Un devis peut être fourni à la famille en amont afin de connaître le coût mensuel.

Les couches et les repas sont inclus dans le tarif horaire de la micro crèche (sauf le lait infantile « Premier âge »).

Le 1^{er} février de chaque année, la tarification des contrats d'accueil régulier est révisée en fonction du montant des revenus nets imposables et des plafonds de ressource définis par la C.A.F.

f. Bilan et perspectives

Cette cinquième année de fonctionnement est venue confirmer l'intérêt de porter ce type de service auprès des habitants du territoire. L'activité importante de la micro crèche n'a pas suffi à combler les demandes des familles et vingt-deux sollicitations d'accueil n'ont pu aboutir, faute de place disponible.

Différents projets ont été élaborés tout au long de l'année. Le projet « mini-lecteurs », en partenariat avec la médiathèque de Chauvé et le Relais Assistantes Maternelles, réunit enfants, professionnelles de la micro-crèche et assistantes maternelles. Il s'agit avant tout d'un moment de partage autour de la littérature enfantine, à raison d'une rencontre par mois, en alternance à la médiathèque et à la micro-crèche.

En dehors des temps « mini-lecteurs », les enfants se rendent à chaque période de vacances scolaires à la médiathèque, notamment pour renouveler les prêts de livre pour la micro-crèche.

Pour la deuxième année, un projet « rencontres intergénérationnelles » a été proposé pour initier un échange entre les enfants de la micro-crèche et les personnes du village retraite, notamment à travers la création de temps d'échange sur des thèmes définis. Un matin, un atelier cuisine a été partagé avec deux personnes du village retraite et les enfants de la micro crèche pour réaliser une pâte à crêpes. Puis, plusieurs personnes du village retraite sont venues déguster les crêpes pour le goûter. Un autre temps a également été proposé. Cette fois-ci, les chansons étaient à l'honneur.

L'équipe a souhaité proposer de nouveau le projet "Jouer sans jeux" sur six journées afin de stimuler l'imagination des tout-petits avec d'autres propositions éducatives. Cette activité est une manière d'impliquer également les familles dans le quotidien de la micro-crèche, en leur mettant une malle à disposition afin d'apporter diverses trouvailles susceptibles d'attirer la curiosité des enfants. Cette année encore, les enfants se sont montrés très créatifs.

Une sortie de fin d'année a eu lieu à la petite ferme d'Heïdi. Les enfants ont été contents d'observer et parfois d'approcher de près les animaux. Ils apprennent à découvrir leurs habitats et leurs besoins. Puis, ils se sont régalez avec un pique-nique en plein air.

Les papas sont venus investir la micro crèche un samedi matin lors d'un temps de bricolage partagé. Une cuisine à gadoue ainsi qu'une banquette pour l'extérieur ont été réalisées. Dès le lundi matin, les enfants ont été ravis de jouer dans ces nouveaux espaces ludiques.

Enfin, le retour des temps forts, le traditionnel goûter de Noël et la fête de fin d'année (scolaire), ont été appréciés de tous. Parents, enfants et professionnels ont pu échanger sur le quotidien à la micro crèche, tout en dégustant des petites douceurs préparées par les enfants.

Les enfants ont eu la chance d'assister à un spectacle joué spécialement pour eux à la micro crèche.

Sur toute l'année, l'équipe a également :

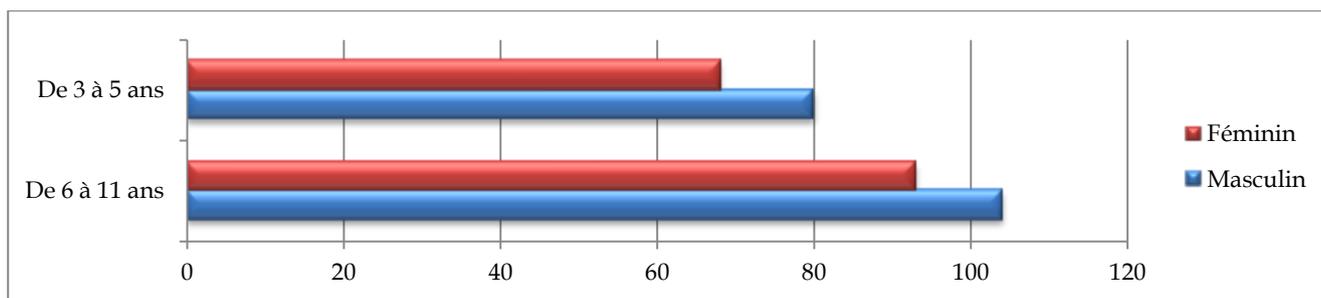
- ✘ accueilli et participé à la formation d'une élève dans le cadre d'un apprentissage CAP AEPE ;
- ✘ accompagné de nombreuses stagiaires sur le chemin de la professionnalisation à travers l'observation, la participation aux temps quotidiens et l'évaluation ;
- ✘ participé à de nombreuses formations, permettant le questionnement des pratiques professionnelles et la valorisation de nouvelles connaissances.

III. LE SERVICE ENFANCE

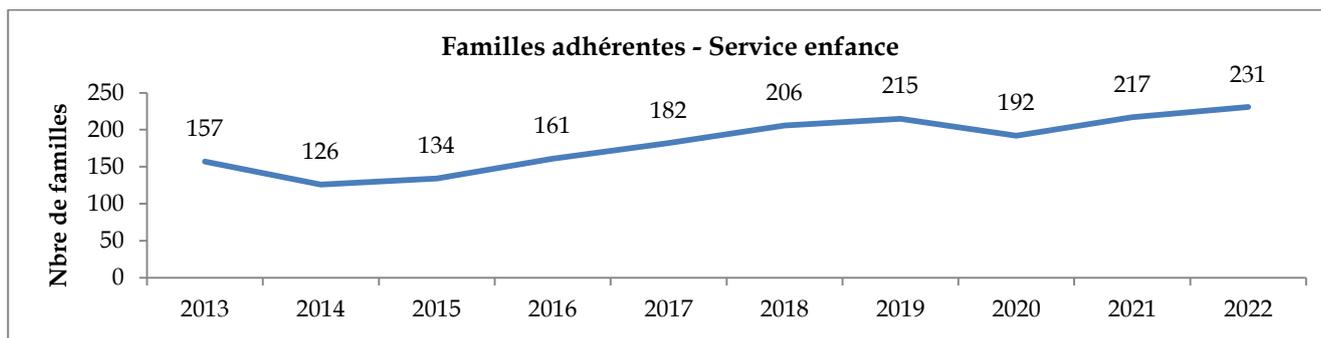
La maison du parc met en œuvre deux services en faveur de l'enfance : l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire. L'accueil de loisirs se décline également en deux services différents. Le premier service correspond à la prise en charge des enfants en établissement et le deuxième service comprend l'organisation de séjours « accessoires » lors des périodes estivales.

En 2022 et sur l'ensemble des services mentionnés ci dessus, la maison des enfants a accueilli 345 enfants, dont 173 garçons et 172 filles, répartis en 231 familles.

Sur l'ensemble de l'année, la fréquentation des enfants en fonction de leur sexe et de leur catégorie d'âge donne le tableau suivant :

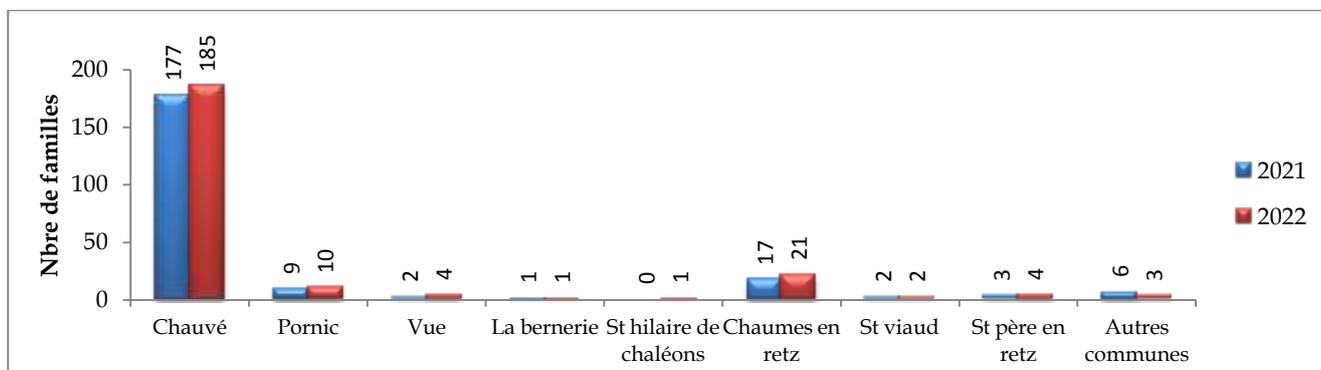


Le nombre de familles adhérentes à l'accueil de loisirs, à l'accueil périscolaire et aux séjours est en progression par rapport aux deux derniers exercices :



Cette tendance est significative et se traduit par des augmentations régulières de fréquentations sur les différents modes d'accueil.

Enfin, le service enfance accueille de nombreuses familles du Pays de retz, avec la répartition suivante selon les communes :



Ce mode de garde intéresse des familles extérieures à la commune de Chauvé parce qu'il est situé au centre du Pays de retz, à proximité des axes de circulation vers Nantes, Saint-Nazaire ou Pornic. Il propose des services non couverts sur d'autres communes (séjours et ouverture au mois d'août) ou avec des amplitudes insuffisantes (ouvertures de la maison des enfants de 07h30 à 19h00).

L'accueil de loisirs extrascolaire

a. Les objectifs de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 ans à 12 ans lors des vacances scolaires et vacances estivales. Pour l'année 2022, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient les suivants :

- * Faire de la maison des enfants un lieu de convivialité et d'échange ;
- * Favoriser la mixité entre les tranches d'âge ;
- * Permettre aux enfants d'explorer de nouveaux horizons.

Ces objectifs représentent le fil conducteur de l'équipe pédagogique. Ils sont, à ce titre, questionnés tout au long de l'année pour se rapprocher le plus possible des objectifs visés.

b. Le fonctionnement

L'accueil de loisirs a été ouvert à toutes les semaines de vacances scolaires et estivales 2022, exceptée la dernière semaine du mois de décembre.

L'accueil lors des vacances débute à 07h30 et se termine à 19h00. Cette organisation semble satisfaire la plupart des familles.

Concernant les inscriptions des petites et grandes vacances, un système de forfait est mis en œuvre avec une réservation en fonction du nombre de jours de présence.

La tarification est identique à celle proposée en 2021. Un forfait « fratrie » est mis en place et diminue les tarifs des forfaits selon que la famille inscrit un enfant, deux enfants ou trois enfants.

Les inscriptions des enfants se font sous forme de réservation. Les familles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ensuite ces informations pour organiser son service (recrutement, restaurant scolaire, sortie, etc.).

Des actions ponctuelles font l'objet d'une tarification particulière comme les sorties, les séjours, les veillées ou les nuitées.

La commune de Chauvé met à la disposition des associations un minibus. Celui-ci a été utilisé de nombreuses fois par la maison du parc. Il facilite l'organisation des séjours et des sorties.

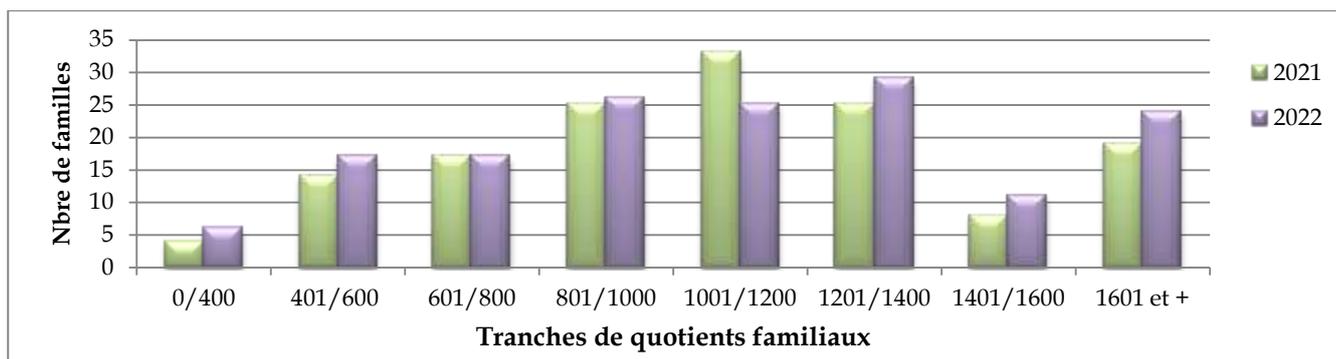
c. Les données sociologiques

L'accueil de loisirs a pour finalité d'accueillir, en priorité, les enfants de Chauvé. Nous retrouvons donc la répartition suivante des familles :



Ce tableau comprend uniquement les activités réalisées lors des semaines de vacances, sans comptabiliser les séjours (tableau réinitialisé à partir de l'exercice 2021 car l'activité des mercredis a été basculée dans l'accueil périscolaire).

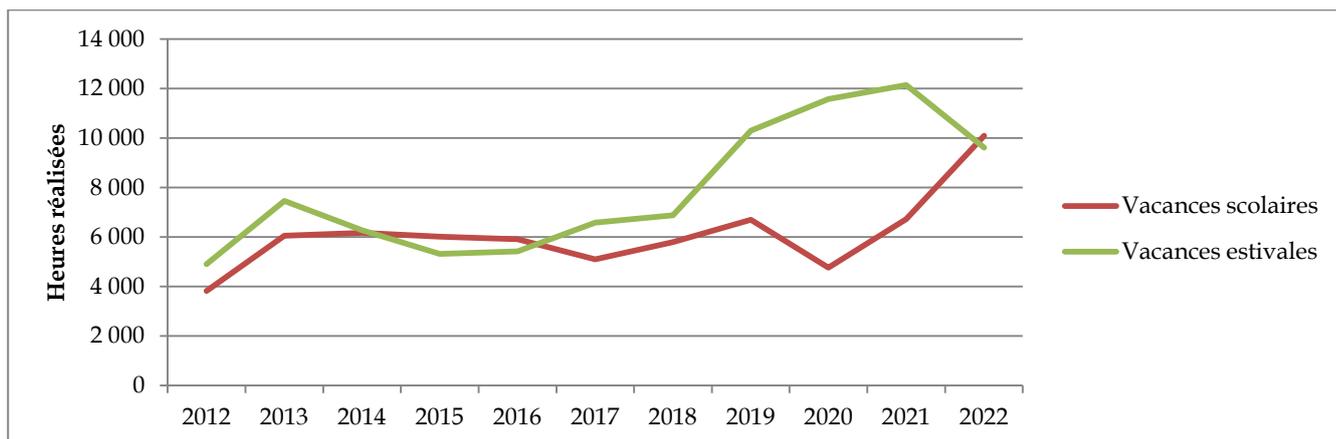
La tarification de l'accueil de loisirs est composée de huit quotients familiaux. La répartition des familles fréquentant ce service, en fonction de leurs ressources, s'établit ainsi :



La maison des enfants accueille de plus en plus de familles, se traduisant par une augmentation de la répartition des adhérents sur les différentes tranches de quotients familiaux depuis plusieurs années. Toutefois, il est noté une sur-représentation des familles ayant un quotient familial entre 801 et 1400 euros (tableau réinitialisé à partir de l'exercice 2021 car l'activité des mercredis a été basculée dans l'accueil périscolaire).

d. La fréquentation de l'accueil de loisirs

La fréquentation de l'accueil de loisirs se traduit en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants de 2012 à 2022, comprenant l'activité « Péricentre » et sans intégrer les séjours :



L'accueil de loisirs connaît une augmentation de sa fréquentation depuis plusieurs années, qui se traduit de deux manières différentes en 2022.

Concernant les vacances estivales, l'exercice 2021 avait été marqué par des fréquentations très importantes sur le mois d'août, comme en 2020. La diminution de l'activité en 2022 sur l'accueil de loisirs s'est accompagnée d'une augmentation de la fréquentation sur les séjours (Cf. Les séjours accessoires). Globalement, l'activité estivale est restée stable avec ces deux activités.

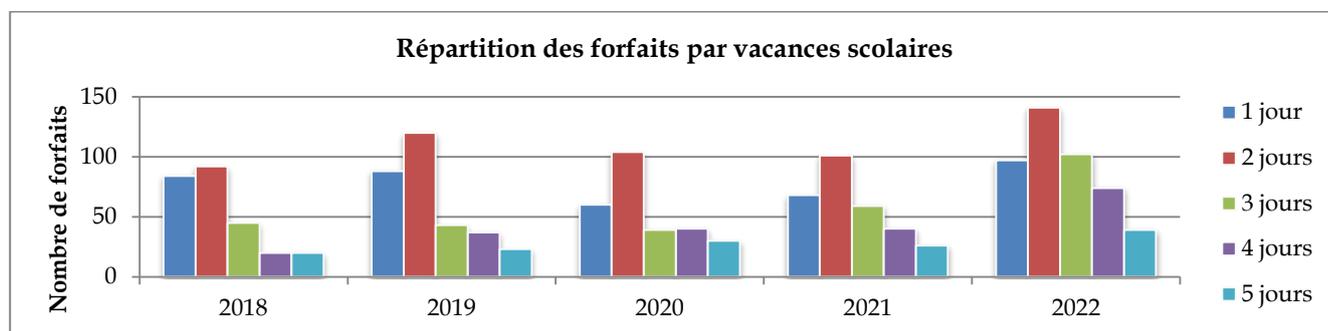
Concernant les vacances scolaires, l'augmentation de la fréquentation poursuit la même dynamique que l'accueil périscolaire. Cette évolution est étonnante au regard des arrivées sur le territoire qui concerneraient plutôt des personnes de plus de 60 ans. Le taux élevé d'activité professionnelle serait-elle une des explications ?

Enfin, l'organisation de sorties à l'extérieur favorise la bonne perception de notre établissement auprès des familles de la commune de Chauvé.

Concernant notre fonctionnement d'accueil de loisirs et la fréquentation des familles, notre organisation en forfait impose une présence des enfants entre 10h00 et 17h00. L'équipe pédagogique assure une prise en charge dès 07h30 mais l'association souhaite laisser la possibilité aux enfants de dormir un peu plus à la maison avant d'arriver sur notre lieu de vie. Nous demandons également aux familles de ne pas venir chercher leur enfant avant 17h00, les goûters étant tous cuisinés par les enfants le matin, lors d'une activité pédagogique.

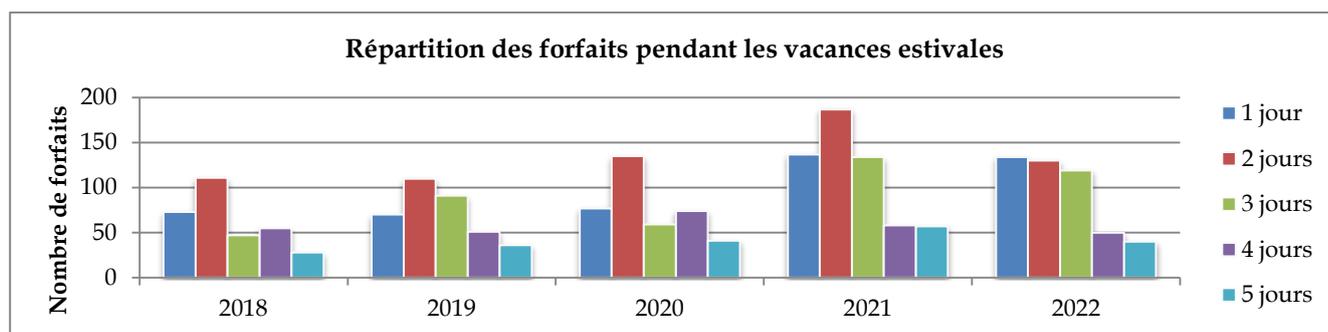
La fréquentation quotidienne n'est pas identique selon les jours concernés. Les jeudis sont très demandés par les familles, jours de sorties à l'extérieur. À l'inverse, les mercredis sont moins utilisés, les familles bénéficiant d'un congé parental gardent majoritairement le mercredi comme jour de repos.

La répartition des forfaits est présentée dans le graphique ci-dessous.



La fréquentation moyenne sur les vacances scolaires est en augmentation sur les dernières années. Il peut être noté que la fréquentation des mercredis est nettement inférieure à celle des autres jours et que les forfaits « 1 jour » et « 2 jours » représentent la majorité des forfaits utilisés par les familles. Toutefois, les jours fériés positionnés sur les vacances scolaires réduisent les semaines à quatre jours et, par extension, l'utilisation des forfaits cinq jours.

La fréquentation de l'accueil de loisirs, pendant les vacances estivales, se décompose ainsi :



La fréquentation moyenne des enfants lors de la période estivale est en diminution en 2022. Cette évolution n'avait pas été anticipée au regard des tendances constatées sur les années précédentes. L'association avait prévu un encadrement trop conséquent par rapport au besoin d'encadrement, notamment sur le mois d'août. Le recrutement des animateurs saisonniers, pour l'exercice 2023, prendra en compte cette réduction d'activité.

Les forfaits « 1 jour », « 2 jours » et « 3 jours » sont majoritairement utilisés par les familles lors des périodes estivales.

e. La tarification

Les vacances scolaires et estivales sont facturées en forfaits, de « un jour » à « cinq jours ». Le forfait « un jour » comprend une tarification plus élevée que les autres forfaits pour éviter les inscriptions uniquement sur les jours de sortie, inscriptions qui renforcent un esprit consumériste des loisirs.

Des services annexes sont facturés en supplément : les sorties, les goûters, les petits déjeuners, les veillées et les nuitées.

La tarification⁵ intègre huit tranches de quotients familiaux. L'association, avec cette répartition, propose une tarification adaptée aux ressources des familles. Elle comprend une tarification « fratrie » avec, pour effet, une diminution du coût des inscriptions pour les familles avec au moins deux enfants.

⁵ Cf. Annexe 4 « La tarification », p.78

f. Bilan et perspectives

L'équipe pédagogique a pu retrouver un fonctionnement normalisé dans un contexte post-épidémique Covid-19 : reprise des espaces par tranche d'âge ; accueil réalisé à l'intérieur avec la possibilité pour les parents d'accompagner leurs enfants dans les salles ; animations « tout public ».

L'exercice 2022 a été marqué par des fréquentations importantes, s'approchant de la capacité maximale d'accueil de la maison des enfants. Cette situation, si elle est un marqueur de la qualité d'accueil proposée par l'équipe pédagogique, nécessite le recrutement d'animateurs supplémentaires. Le recours à de nouveaux professionnels est de plus en plus difficile, avec un bassin d'emploi insuffisant pour couvrir les besoins du secteur de l'animation socioculturelle.

Autre évènement qui a fragilisé notre organisation lors de la période estivale et qui risque de revenir chaque année : l'incidence climatique comprenant les sécheresses et les canicules. Les facteurs météorologiques complexifient l'accueil des mineurs avec des mesures de sécurité pouvant engendrer l'annulation de séjours et/ou une détérioration de la qualité d'accueil. Ils obligent l'association à prendre des mesures pour diminuer les effets de chaleurs et engagent des dépenses supplémentaires. Ces difficultés risquent de s'aggraver dans les années à venir et feront l'objet d'un travail particulier en 2023.

L'accueil de loisirs représente un mode de garde important pour les familles de Chauvé. L'association a développé un service qui s'adapte au mieux aux demandes des parents, à l'intérêt des enfants et à l'expression d'un lieu de vie.

L'accueil des enfants lors des vacances scolaires et estivales est complété par une offre d'animation socioculturelle plus globale : l'organisation de séjours et le transport des enfants sur le lieu de leurs pratiques sportives et musicales. Toutes ces actions contribuent à la valorisation d'un savoir faire éducatif, au service des enfants.

Pour faciliter l'organisation de la vie familiale, l'accueil de loisirs propose des sorties tous les jeudis, en période de vacances. De cette manière, les familles savent que cette journée est dédiée aux déplacements à l'extérieur et doivent prévoir le matériel nécessaire pour leur enfant. Ces journées sont adaptées aux rythmes de vie des enfants : les enfants de moins de six ans se déplacent à l'extérieur le matin, pique-nique sur le lieu de la sortie avant de revenir faire la sieste à la maison des enfants. Les enfants de plus de six ans partent à la journée pour profiter au maximum de ce temps convivial.

Les vacances scolaires et estivales sont des périodes propices aux repos pour les enfants. Pour accompagner ce rythme de vie, l'association propose désormais un accueil jusqu'à 10h afin de laisser les enfants dormir plus longtemps à la maison.

L'intérêt des familles pour ce mode de garde est prégnant et l'équilibre entre la qualité des services apportés et les besoins des bénéficiaires est à questionner chaque année.

L'accueil périscolaire

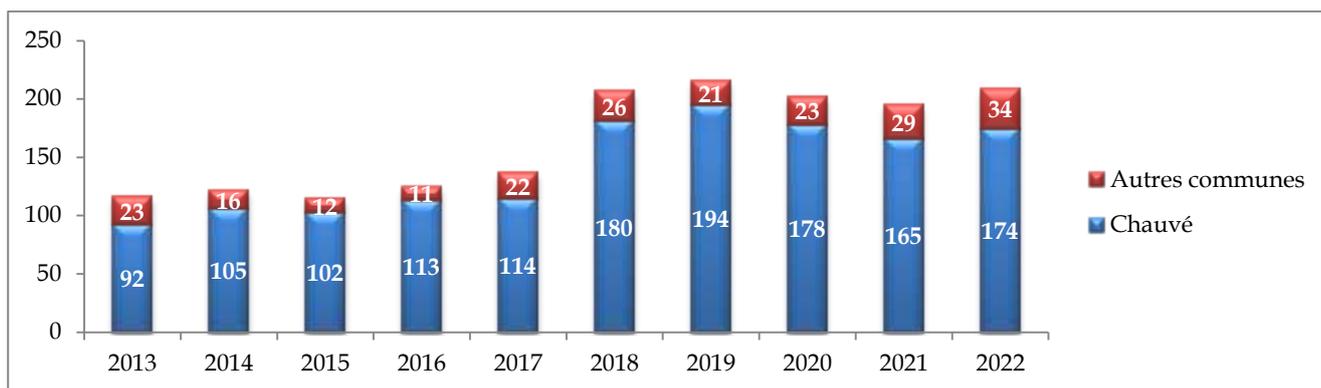
a. Les objectifs de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire accueille les enfants de 3 ans à 12 ans, avant et après les journées d'école ainsi que les mercredis. Pour l'année 2022, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient identiques à ceux de l'accueil de loisirs :

- ✖ Faire de la maison des enfants un lieu de convivialité et d'échange ;
- ✖ Favoriser la mixité entre les tranches d'âge ;
- ✖ Permettre aux enfants d'explorer de nouveaux horizons.

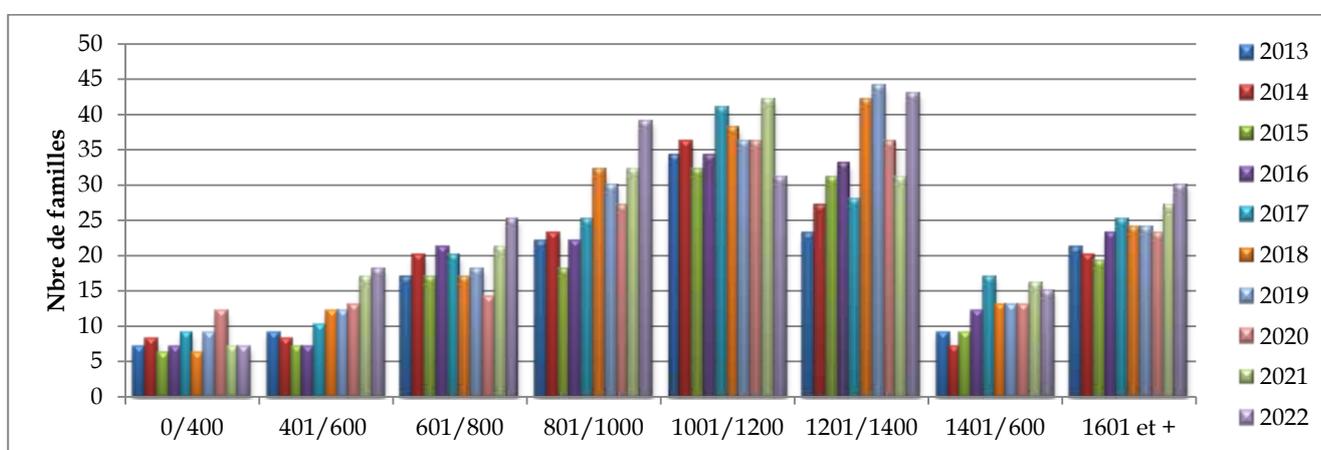
b. Les données sociologiques

L'accueil périscolaire accueille principalement des enfants résidant sur la commune de Chauvé et qui fréquentent les écoles communales. Toutefois, la diversité des cellules familiales et l'ouverture des mercredis à la journée ont facilité la venue d'enfants habitant sur des communes environnantes, avec la répartition des familles suivante :



Comme pour l'accueil de loisirs, cette évolution positive du nombre de familles traduit leurs intérêts pour ce mode de garde indispensable dans la gestion de la vie quotidienne.

La tarification de l'accueil périscolaire est composée de huit quotients familiaux. La répartition des familles fréquentant ce service, en fonction de leurs ressources, s'établit ainsi :



La répartition des familles, en fonction des quotients familiaux, respecte la même ventilation que l'accueil de loisirs : une représentation importante des familles ayant un quotient familial compris entre 801 euros et 1400 euros.

c. Le fonctionnement

Les mercredis

L'accueil périscolaire a été ouvert tous les mercredis en 2022, sur les horaires d'ouverture de 07h30 à 19h00.

L'association propose un fonctionnement en demi-journée, permettant des réservations sur le matin et/ou l'après midi, avec ou sans le repas. Les temps d'accueils pour les arrivées et les sorties des enfants ont lieu entre 11h45 et 12h00, de 13h45 à 14h00.

Cette nouvelle organisation entre dans la déclinaison du Plan mercredi déployé par l'État en 2018.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

L'accueil périscolaire est ouvert tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de l'année scolaire.

L'accueil périscolaire prend en charge les enfants à partir de 07h00 le matin jusqu'à 09h00. Sur demande des parents, un petit déjeuner est proposé aux enfants pour leur permettre de dormir plus longuement à la maison. À 08h30, les enfants sont répartis en fonction de leur école puis les animateurs les emmènent dans les écoles.

À partir de 16h00, les animateurs préparent le goûter des enfants et installent les espaces pédagogiques qui serviront aux enfants. À 16h20, les animateurs vont chercher les enfants dans les écoles. Arrivés à la maison des enfants, les enfants prennent un goûter et participent aux activités proposées par l'équipe pédagogique. L'accueil se termine à 19h00.

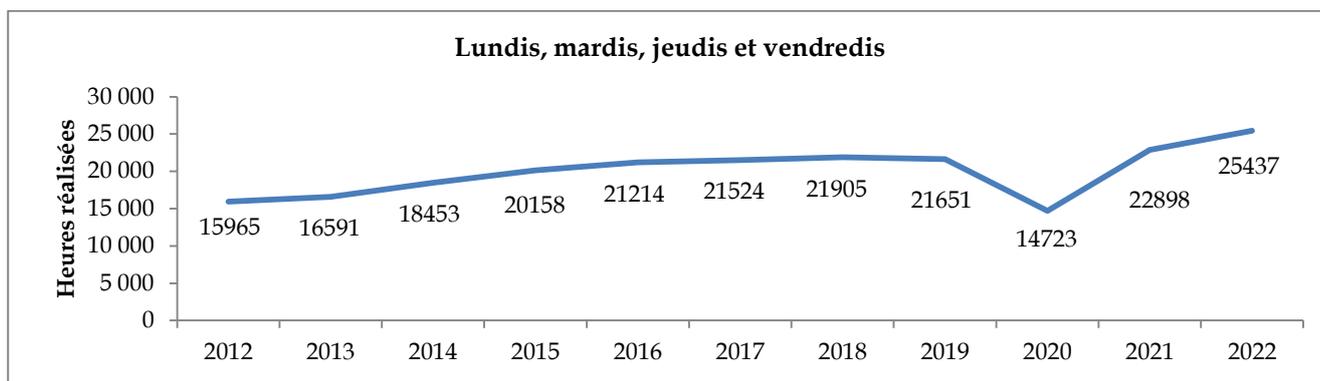
Les familles peuvent inscrire leurs enfants le matin ou le soir, pour un jour ou plusieurs mois. Elles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ces informations pour organiser ce service (recrutement, petit déjeuner et goûter).

Un animateur est responsable, à chaque ouverture, de l'accueil des familles. Il contrôle les entrées et sorties dans l'établissement et centralise les transmissions d'information, de la part des familles ou de l'équipe pédagogique.

Chaque tranche d'âge a un espace spécifique et adapté aux besoins des enfants (moins de six ans ; plus de six ans). En complément, d'autres salles sont dédiées à des activités plus spécifiques : salle de motricité, dortoir, coin lecture, coin bricolage/jardinage/peinture, cuisine.

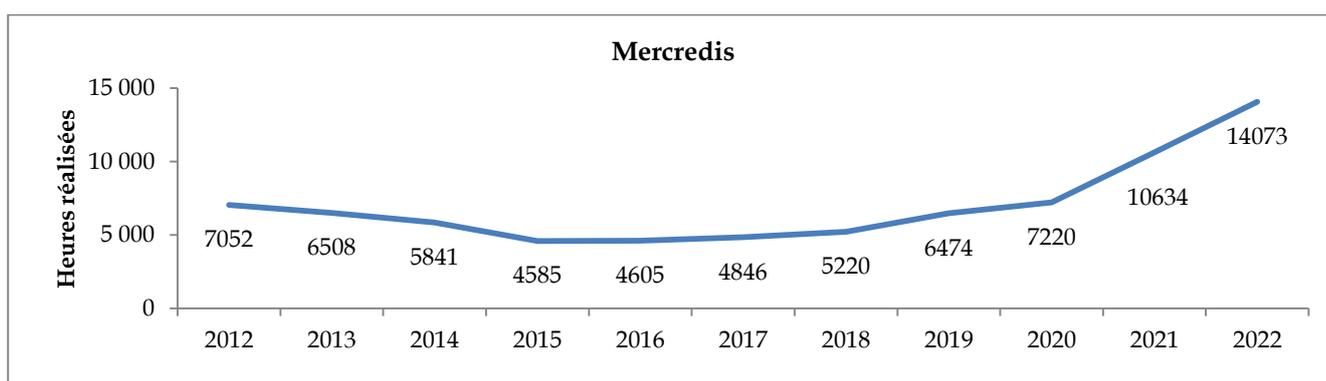
d. La fréquentation des enfants

La fréquentation de l'accueil périscolaire se calcule en heures de présence. Voici les heures réalisées sur ce service entre 2012 et 2022 sur les ouvertures des lundis, mardis, jeudis et vendredis, sans tenir compte des calculs de revalorisation (plage d'accueil – prestation de service CAF) :



La fréquentation de ce service est en augmentation par rapport aux exercices précédents. L'année 2020 avait été impactée par les confinements et couvre-feux et n'était pas représentative d'une activité normale. En 2022, comme en 2021, le taux d'occupation, à plusieurs reprises, était supérieur à 90 %, supposant qu'une saturation du service pourrait être constatée sans de nouvelles mesures et capacités d'accueil. La Protection Maternelle Infantile (P.M.I.) a été sollicitée pour connaître les modalités de fonctionnement lorsque la capacité maximale est atteinte, en prévision des échéances à venir.

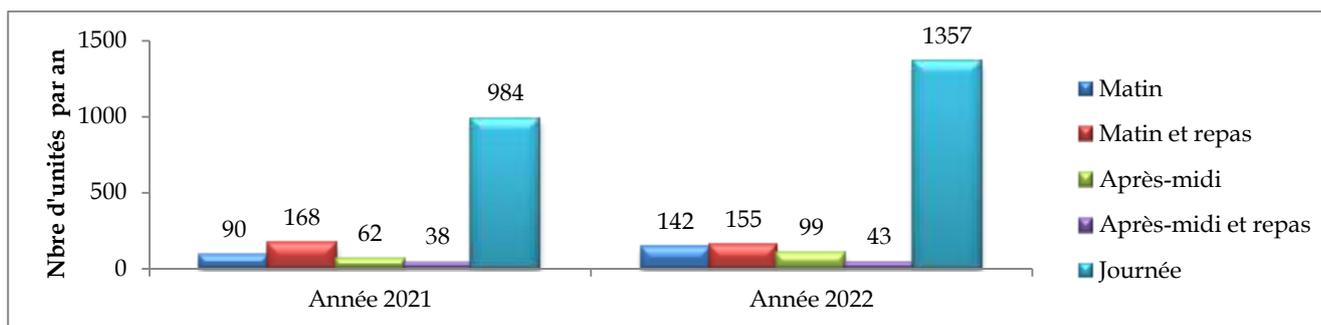
Dans ce deuxième tableau, il est présenté les heures réalisées entre 2012 et 2022 sur les ouvertures des mercredis, sans tenir compte des calculs de revalorisation (plage d'accueil – prestation de service CAF) :



Les mercredis proposent une ouverture à 07h30 depuis le retour des semaines scolaires à quatre jours d'école (1^{er} septembre 2019). De fait, cet élargissement de l'amplitude d'ouverture a généré une augmentation des heures réalisées, avec des enfants présents le matin. Pour autant, ce service est également très sollicité depuis deux ans et démontre la pertinence de ce mode de garde pour les familles.

Cette variation importante des fréquentations engendre des besoins de recrutement pour assurer l'encadrement des mineurs accueillis.

La présence des enfants sur les mercredis se répartit suivant les combinaisons suivantes :



Les inscriptions sont majoritairement réalisées à la journée (76% des combinaisons).

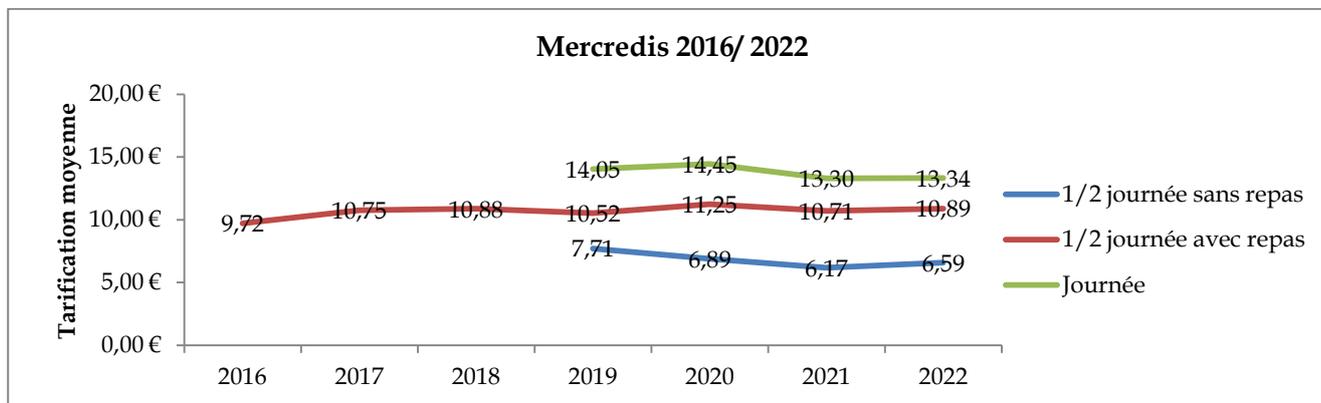
e. La tarification

Les mercredis

Depuis le 1^{er} septembre 2019 et le retour de la semaine scolaire à quatre jours, les mercredis proposent un accueil en demi-journée (matin ou après midi), en journée, avec ou sans restauration, selon une tarification au taux d'effort. Celle-ci a pour objectif d'appliquer un coût de nos services proportionnel aux ressources des familles. De cette façon, l'association espère avoir une politique tarifaire la plus en adéquation avec les capacités financières des adhérents.

Pour les mercredis, le coût d'une journée, pour une famille, est équivalent à 1.35% du quotient familial. Le coût d'une demi-journée sans repas est équivalent à 50% du coût d'une journée. Le coût d'une demi-journée avec repas est équivalent à 80% du coût d'une journée. Toutefois, cette tarification comprend un prix « plancher » (4 €) et un prix « plafond » (22 €).

Les coûts moyens, en fonction des inscriptions constatées en 2022, sont présentés dans le tableau suivant :



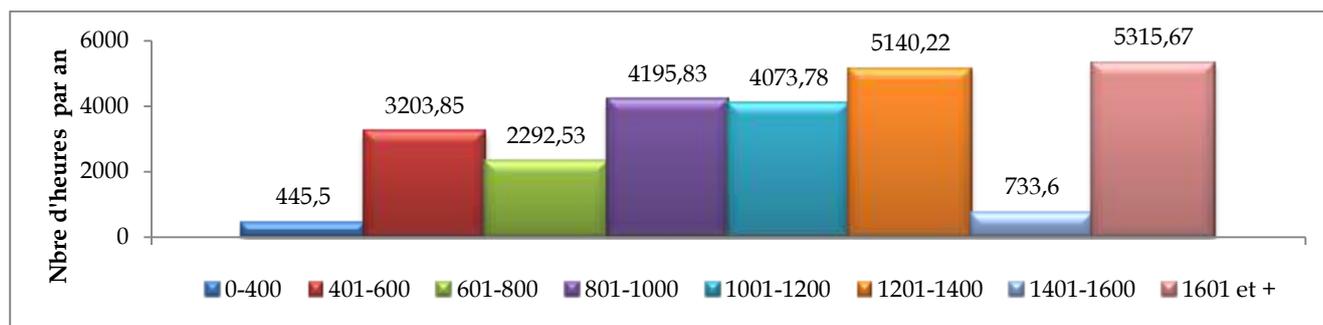
Les tarifs représentent le coût moyen facturé aux familles en fonction de leur quotient familial. Une augmentation du tarif moyen est constatée entre 2016 et 2018, l'association ayant fusionné l'activité « Péricentre » et l'activité « Mercredi » en une seule et unique tarification.

La mise en œuvre d'une tarification au taux d'effort, à partir du 1^{er} septembre 2019, semble accompagner l'augmentation de la fréquentation sur les mercredis. Les exercices 2020 et 2021, avec l'épidémie de COVID-19 et les fermetures administratives/couvre-feux de nos services, n'ont pas été représentatifs d'une fréquentation habituelle et normale. On peut néanmoins remarquer une légère augmentation de la tarification moyenne sur les demi-journées sans repas, demi-journées avec repas et journées, significative d'une représentation plus importante des familles avec un quotient plus élevé que l'exercice 2021.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

La tarification de l'accueil périscolaire⁶ est effectuée en fonction des huit quotients familiaux appliqués à la maison des enfants. La répartition des heures réalisées, sur l'exercice 2022 et en fonction des quotients familiaux, se répartit ainsi :

⁶ Cf. Annexe 4 « La tarification », p.78



Les présences facturées sont réalisées à partir des quarts d'heure passés par les enfants dans l'établissement. Notre tarification comprend également la facturation des petits déjeuners et des goûters.

Si les petits déjeuners sont proposés en fonction des demandes des familles, les goûters sont, quant à eux, automatiquement donnés aux enfants pour deux raisons : l'association veut s'assurer que chaque enfant ait bien un goûter ; l'association ne veut pas qu'il y ait de disparité entre les enfants.

Concernant notre gestion alimentaire, la maison des enfants propose des goûters équilibrés, avec une part significative de produits issus de l'agriculture biologique et en respectant la saisonnalité des fruits et des légumes.

f. Les autres services de l'accueil périscolaire

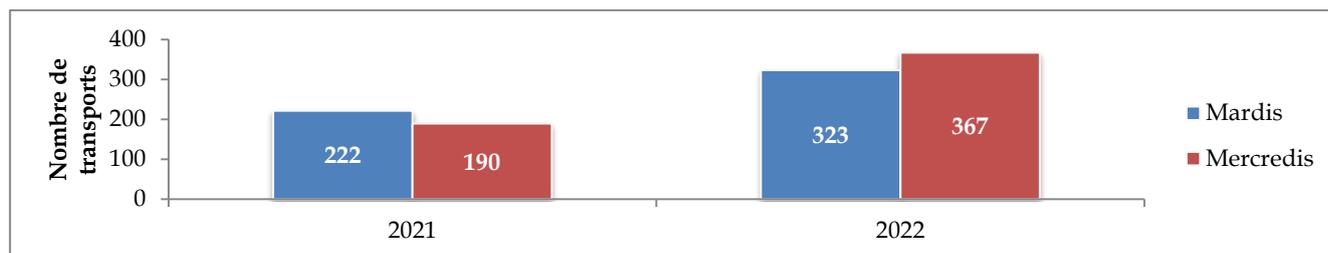
Les transports aux activités sportives

Depuis 2014, notre association emmène les enfants en minibus aux activités sportives lors des mercredis après-midi. Ce service, facturé deux euros par mercredi, contribue à la valorisation des activités portées par des clubs sportifs de la commune de CHAUVÉ et par l'association de musique « Le triolet de retz » à CHAUMES EN RETZ : football, hand-ball, danse, chants et cours individuels (piano et guitare).

En 2019, avec le retour de la semaine scolaire à quatre jours, des créneaux supplémentaires ont été ajoutés pour faciliter aux enfants l'accès à leurs pratiques sportives : le mardi soir pour les activités encadrées par le Conseil Départemental et le mercredi matin pour les activités musicales et sportives.

En 2021, l'association a complété cette offre de transport, les mardis soirs, à toutes les associations sportives de la commune.

La répartition des transports, sur l'année 2022, est présentée dans le tableau suivant :



Ce service permet, en moyenne, à six enfants par mardi et cinq enfants par mercredi, de participer à leurs activités sportives et culturelles. À plusieurs reprises, l'association a eu besoin d'un deuxième moyen de transport pour pouvoir emmener tous les enfants (capacité du minibus communal insuffisante - 8 places).

L'accompagnement à la scolarité

Service financé dans le cadre de l'Espace de vie sociale, l'accompagnement à la scolarité est organisé exclusivement sur l'accueil périscolaire les lundis soirs, mardis soirs et jeudis soirs.

Animées par une salariée et six bénévoles, les séances permettent aux enfants de se remémorer les leçons du jour pour pouvoir, au retour à la maison, profiter de la vie familiale.

Ce service, ouvert à tous les enfants et gratuit, accompagne également des enfants rencontrant des difficultés dans l'acquisition des apprentissages.

En 2022, l'engagement des bénévoles dans l'accompagnement à la scolarité est estimée à 459 heures.

g. Bilan et perspectives

Le projet pédagogique étant partagé entre l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire, nous pouvons réaliser la même analyse des objectifs retenus.

L'accueil périscolaire est un service essentiel pour permettre aux familles d'aller travailler sur les bassins d'emploi que sont PORNIC et les agglomérations de ST NAZAIRE et NANTES. L'amplitude horaire importante de cet accueil et le fonctionnement souple des modes de réservation et d'annulation offrent une qualité de service appréciée des familles.

Il peut être précisé que l'accueil périscolaire est une activité stratégique pour l'association. De nombreux adhérents bénéficient des services de cet accueil et les participations des familles génèrent des ressources importantes pour assurer une stabilité financière associative.

L'augmentation continue de la fréquentation depuis la création de l'accueil périscolaire suscite des inquiétudes sur les modalités d'accueil. Pour la première fois, la capacité maximale a été atteinte dans les locaux et la Protection Maternelle et Infantile a été questionnée sur les conduites à tenir en cas de dépassement de celle-ci. Cette situation est paradoxale au regard des effectifs scolaires, plutôt stables par rapport aux années précédentes.

Les mercredis sont des jours propices aux repos pour les enfants. Pour accompagner ce rythme de vie, l'association propose un accueil jusqu'à 10h00 afin de laisser les enfants dormir plus longtemps à la maison.

L'intérêt des familles pour ce mode de garde est prégnant et l'équilibre entre la qualité des services apportés et les besoins des bénéficiaires est à questionner chaque année. L'ouverture des mercredis en journée, depuis le 1^{er} septembre 2019, permet de proposer des projets d'activités plus étoffés et valorise l'expression d'un lieu de vie.

Les séjours accessoires

a. Les objectifs des séjours

Les séjours sont organisés pour les enfants de 3 à 17 ans. Ils visent à :

- ✓ Faire découvrir les attraits de territoires différents de Chauvé ;
- ✓ Sensibiliser les enfants à l'organisation coopérative au sein d'une vie en collectivité ;
- ✓ Favoriser l'implication des enfants en promouvant les démarches autonomes ;
- ✓ Valoriser la découverte de nouvelles activités ludiques, sociales, culturelles ou environnementales.

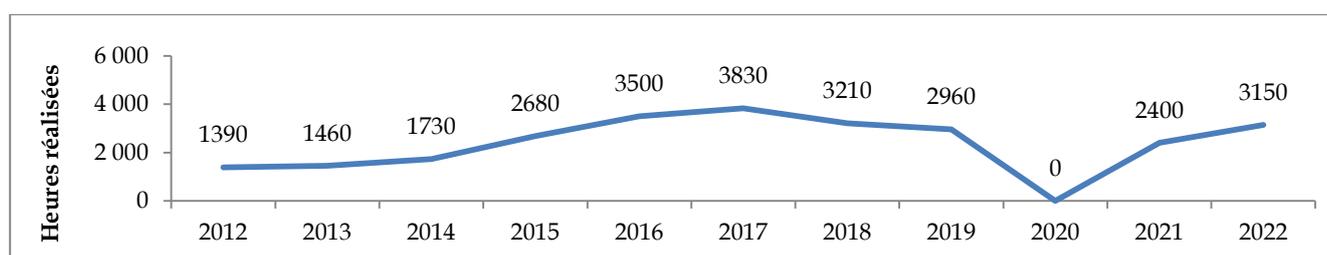
b. Le fonctionnement

De trois jours à cinq jours en fonction des âges, les séjours proposent un autre mode d'accueil des mineurs sur les périodes estivales. Les enfants ou adolescents partent en semaine avec une équipe d'animateurs. Ils participent pleinement à l'organisation de leurs vacances en installant le campement, en participant aux tâches de la vie quotidienne et en planifiant eux-mêmes leurs loisirs.

La maison des enfants et la maison des jeunes emmènent une partie du matériel nécessaire aux séjours et transmet, aux familles, un trousseau avec les éléments qui restent à leur charge (duvet, matelas, etc.).

c. La fréquentation des enfants

La fréquentation des séjours se calcule en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants et la maison des jeunes entre 2012 et 2022 :



En 2022, cinq séjours ont été déployés, couvrant les tranches d'âge de 3 ans à 14 ans. Cette proposition éducative, avec un accueil en dehors du domicile familial, était très sollicitée avant l'épidémie de Covid-19 et retrouve une fréquentation similaire à 2018.

d. La tarification

Les tarifs des séjours varient en fonction du nombre de jours concernés et des activités proposées. Pour proposer des tarifs adaptés aux budgets des familles, la tarification est élaborée à partir des quotients familiaux.

La tarification proposée suppose une aide financière extérieure importante pour équilibrer le budget. Les prestations de service « C.A.F. » et la part de la subvention communautaire fléchée pour le financement des séjours garantissent le maintien de cette activité.

Pour la deuxième année, l'association a mis en place une convention dans le cadre du dispositif VACAF, permettant aux familles avec un quotient familial inférieur à 800 euros de bénéficier d'une aide au financement des séjours.

e. Bilan et perspectives

Les séjours représentent une offre de service complémentaire de l'accueil en journée à la maison des enfants et sur la période estivale. Très attendus par les familles, les séjours ont été reconduits en 2022 avec la répartition suivante : quatre séjours sur le secteur enfance et un séjour sur le secteur jeunesse.

Comme pour l'accueil de loisirs, les facteurs météorologiques complexifient l'accueil des mineurs avec des mesures de sécurité pouvant engendrer l'annulation de séjours et/ou une détérioration de la qualité d'accueil. Ces nouveaux facteurs environnementaux pourraient, à terme, conduire à l'annulation de ce type d'activité.

IV. LE SERVICE JEUNESSE

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la maison des jeunes propose des actions en faveur des adolescents de la commune de Chauvé.

Les objectifs du service jeunesse

Quatre objectifs généraux ont été définis pour structurer le fonctionnement du service jeunesse. Ils comprennent chacun deux objectifs opérationnels, selon la déclinaison suivante :

- * Développer une offre de loisirs adaptée aux préadolescents et adolescents :
 - Proposer des activités culturelles, éducatives, ludiques et récréatives ;
 - Mettre en œuvre une tarification adaptée aux ressources des familles.
- * Impliquer les jeunes et leurs familles dans la définition de leurs loisirs :
 - Construire la programmation des vacances et des séjours avec les adolescents ;
 - Inviter les parents à s'exprimer sur le fonctionnement du service jeunesse.
- * Inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale :
 - Développer un dispositif « Argent de Poche » en parallèle du dispositif « Passeport Jeune Volontaire » ;
 - Participer aux événements culturels et sportifs locaux.
- * Accompagner les familles dans leurs fonctions éducatives :
 - Favoriser la communication entre les adolescents et leurs parents sur la définition d'un cadre éducatif ;
 - Organiser une action autour du rôle éducatif des parents.

Le fonctionnement

Tous les adolescents peuvent participer aux activités de la maison des jeunes s'ils respectent les deux conditions suivantes : avoir plus de dix ans et être adhérents de l'association. Certains projets ou activités peuvent cependant n'être accessibles qu'aux jeunes d'une tranche d'âge plus réduite.

Deux types d'adhésion sont proposés : l'adhésion familiale ou l'adhésion individuelle. Ces adhésions sont valables un an, à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante.

L'adhésion familiale (21 Euros) permet aux jeunes et à l'ensemble des membres de leur famille d'accéder à tous les services proposés par l'association : accueil de loisirs, accueil périscolaire, séjours, service jeunesse, actions tous publics.

L'adhésion individuelle (4 Euros) permet aux jeunes de s'inscrire aux activités de la maison des jeunes et aux séjours.

Un dossier d'inscription doit également être complété pour finaliser l'inscription des adolescents : un dossier administratif, une fiche sanitaire et une attestation de quotient familial.

Les temps d'accueil du secteur jeunesse sont organisés en plusieurs activités distinctes, présentées ci-dessous.

a. Les animations en période scolaire

Ouverte les mercredis sur la période scolaire, de 14h00 à 18h00, la maison des jeunes propose des animations dans la salle St martin pour les adolescents de 10 ans à 25 ans.

Ces temps d'ouverture sont encadrés par le responsable du service jeunesse. Une fois la cotisation annuelle réglée, toutes les animations proposées lors des mercredis sont gratuites.

Il est noté que le fonctionnement de la maison des jeunes, lors des mercredis après-midi, questionne la place de l'animateur et l'organisation mise en œuvre par l'association. Certains jeunes souhaiteraient participer à la vie de ce service mais leurs parents ne souhaitent pas réaliser de dossier administratif pour diverses raisons : peur du coût de l'accueil ou désintérêt pour celui-ci, réalisation de démarches administratives supplémentaires, etc.

De même, les établissements d'accueil de mineurs doivent appliquer des taux d'encadrement qui peuvent devenir restrictifs dès lors que les jeunes viennent dans le local sans inscription/réservation.

La mixité des tranches d'âge, sur le même lieu et aux mêmes horaires, freine le travail réalisé par les animateurs. Certains jeunes, de plus de quatorze ans, ne souhaitent pas fréquenter les mêmes espaces que les enfants de dix ans et ne participent plus aux activités de la maison des jeunes sauf sur des actions ponctuelles.

En 2023 et sous l'impulsion de la convention de prestation jeunesse, des animations seront également proposées les vendredis soirs, de 18h00 à 22h00 et, de manière ponctuelle, les week-ends.

b. Les animations lors des vacances scolaires et estivales

Depuis 2014, la maison des jeunes propose des animations aux adolescents à chaque période de vacances. En 2022, quelques temps d'ouvertures supplémentaires ont été ajoutés par rapport aux années précédentes. Les animations se sont ainsi réparties comme suit :

- ✦ La première semaine de chaque vacances scolaires et les deux semaines des vacances d'octobre ;
- ✦ Cinq semaines pendant la période estivale, avec l'intervention de deux animateurs saisonniers en plus des animateurs permanents de l'association.

Lors de ces semaines d'animation, l'association propose une offre de loisirs culturels, éducatifs et ludiques adaptée aux jeunes de dix ans à dix-sept ans.

Différents horaires ont été proposés tout au long de l'année, en fonction des activités proposées. On retrouve néanmoins l'organisation suivante, par semaine : plusieurs temps d'accueil libre (à la maison des jeunes), des activités prioritairement en après-midi et en soirée et un temps réservé aux jeunes de plus de treize ans.

De manière ponctuelle, deux animateurs accueillent les adolescents de Chauvé, permettant de travailler sur deux tranches d'âge : les 10/12 ans et les 13/16 ans. Les programmations peuvent être séparées ou groupées en fonction des activités.

c. Les séjours « jeunesse »

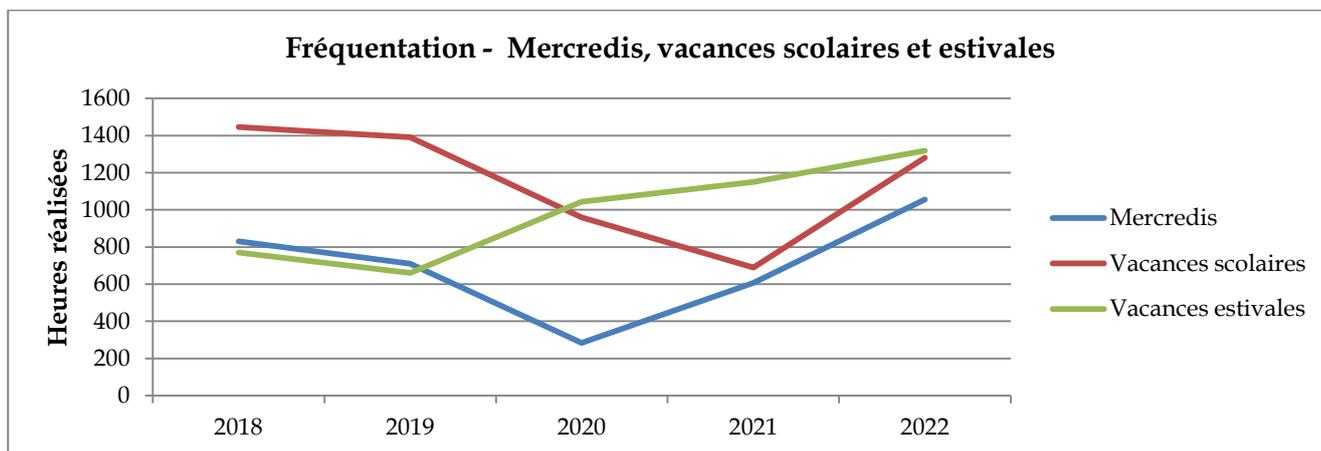
L'association organise chaque été des séjours pour les enfants et adolescents de la commune. Depuis 2013, le référent du secteur jeunesse accompagne les jeunes dans la réalisation et l'organisation de leurs séjours.

La fréquentation des adolescents

La maison des jeunes met en œuvre des activités en faveur des adolescents dans le cadre des autorisations d'ouverture délivrées par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. Par conséquent, il faut distinguer les heures déclarées dans la catégorie « 12/18 ans » (données statistiques SIEJ) et les données réellement réalisées (données de fréquentation 10/18 ans).

Sur l'année civile, soixante-dix-neuf adolescents ont fréquenté au moins une fois une action de la maison des jeunes. Cette fréquentation reste stable par rapport aux années précédentes.

Les heures réalisées par le secteur jeunesse en 2022 se répartissent ainsi :



Le total des heures réalisées est de 3 655 heures pour 2022, soit une augmentation de 1 209 heures par rapport à 2021. Les années 2020 et 2021 ont été fortement impactées par l'épidémie de Covid-19 mais il est remarqué une dynamique positive autour des évolutions de service proposées par l'association : temps d'ouverture supplémentaire, animations échelonnées tout au long de l'année, dispositif argent de poche, etc.

La tarification

La tarification appliquée à ce service a été modifiée au 1^{er} janvier 2021. Le pass'loisirs qui existait précédemment a disparu et la tarification est réalisée à l'activité, en fonction de la présence réelle des jeunes.

Le prix d'une activité est fixée via la définition d'un coefficient qui prend en compte le coût réel de celle-ci, des frais de déplacement nécessaire et du caractère de l'activité ou de son inscription dans un projet plus global ayant perçu un financement spécifique. Ce coefficient est ensuite appliqué à un barème de base qui a été défini en fonction d'une grille de quotients familiaux (Cf. Ci-dessous) :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS DE BASE
De 0 à 400	1,20 Euros
De 401 à 600	1,30 Euros
De 601 à 800	1,40 Euros
De 801 à 1000	1,45 Euros
De 1001 à 1200	1,50 Euros
De 1201 à 1400	1,55 Euros
De 1401 à 1600	1,60 Euros
1600 et plus	1,65 Euros

Pour exemple, une activité « cuisine » se déroulant dans notre local sera facturée au « Tarif 3 », ce qui signifie que nous appliquons un coefficient de 3 au tarif de base. En fonction des familles, l'activité coûtera entre 3,60 euros et 4,95 euros.

Certaines activités, comme les temps d'accueil libre ou des animations « de rue », sont proposées gratuitement.

Les actions et dispositifs « jeunesse »

a. Le Passeport Jeune Volontaire

L'association met en place, depuis 2013, un dispositif « Passeport Jeune Volontaire ». Proposé aux enfants de dix à seize ans, il a pour objectif d'inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale. Pour cela, les structures accueillantes (association, services publics, établissements sociaux et médicosociaux, commerces de proximité) proposent la réalisation d'une action qui dure une heure. En contrepartie, les jeunes bénéficient d'une réduction équivalente à une activité de coefficient 5.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- * Inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale ;
- * Accompagner les jeunes dans la découverte de leur territoire ;
- * Valoriser l'engagement des jeunes dans un projet associatif (sportif, culturel, social).

Ce projet est organisé par les jeunes, avec le soutien de leur famille. Les attentes sont donc multiples quant à la réalisation des actions du passeport jeune volontaire.

L'adolescent peut participer à une action de bénévolat et bénéficier d'un avoir sur les activités jeunesse et les séjours. Cette logique de contribution/rétribution s'inscrit dans une démarche volontaire de découvrir un établissement, un service, une association, un métier...

Les parents peuvent accompagner leur enfant dans la mise en place de l'action de volontariat : échanges sur le lieu et l'action à réaliser, le but de l'intervention, la projection du déroulement de l'action. Celle-ci est un levier

éducatif pour les familles afin de valoriser l'engagement de leur enfant. C'est également un outil pour présenter l'intérêt de s'engager pour la collectivité, de mettre du sens dans l'existence des tissus associatifs.

Sept actions ont été réalisées, par cinq jeunes différents, en 2022.

Les actions et dispositifs « jeunesse »

b. Le dispositif « Argent de poche »

Le dispositif « Argent de poche » permet aux mineurs de plus de 16 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité (*1/2 journée*) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par jeune et par demi-journée (3 heures).

Cette somme est versée directement aux jeunes après la fin du chantier.

Le dispositif « Argent de poche » vient répondre à quatre objectifs principaux :

- Permettre aux jeunes de contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie en s'engageant dans une mission citoyenne ayant un intérêt pour la collectivité ;
- Offrir aux jeunes la possibilité de découvrir des métiers et se confronter à un cadre d'intervention proche du secteur professionnel (*horaires, consignes, procédures, ... à respecter*) ;
- Valoriser, auprès des jeunes de la commune, le travail des agents communaux ou des professionnels d'associations locales, créer des liens entre ces jeunes habitants et les professionnels œuvrant pour la vie communale ;
- Accompagner les jeunes dans une première appréhension de la notion d'argent et l'apprentissage de la gestion d'un budget.

Le jeune peut se voir proposer des missions d'entretien de la commune, de rangement, de nettoyage, d'aide au montage ou démontage de matériel liés à des événements communaux, ...

Chaque mission doit avoir pour but d'améliorer la vie des habitants de la commune. Les missions pourront se réaliser auprès des différents services communaux ou de « La maison du parc ».

c. Action « Justice, du concept aux institutions »

Avec le soutien du Conseil Départemental, un projet a été imaginé autour du concept de justice, de la création des lois en France et de la manière dont on juge les personnes qui ne les respectent pas. Les objectifs étaient les suivants :

- ✕ Se questionner sur le concept de justice ;
- ✕ Découvrir l'organisation de la justice en France ;
- ✕ Vivre des moments de visite ou de vie d'institutions judiciaires.

Ce projet avait été imaginé pour l'année 2021 mais plusieurs éléments extérieurs avaient ralenti son lancement (*contexte sanitaire, ...*). Celui-ci a donc eu lieu en partie sur l'année 2022 avec, notamment, un séjour de trois jours à Paris pour douze adolescents lors des vacances d'avril. Ce décalage dans le temps nous a permis de pouvoir répondre à l'ensemble des objectifs fixés.

Une subvention de 2 500 € a été attribuée par le Conseil Départemental pour accompagner ce projet.

Bilans et perspectives

La maison des jeunes est un service qui propose des ouvertures ponctuelles, en semaines scolaires et lors des vacances scolaires et estivales. Cette organisation, si elle paraît pertinente pour des projets ponctuels, fragilise les dynamiques de groupe avec les jeunes.

Il est également constaté qu'un accueil ouvert, sur les mêmes tranches horaires, à des adolescents de dix ans et de dix-sept ans n'est pas pleinement adapté.

Les activités et projets menés par les animateurs jeunesse soutiennent le vivre ensemble communal et favorisent les expériences socioculturelles visant l'ouverture des jeunes sur leur territoire. Les missions confiées aux

professionnels ne sont pas simples à réaliser avec les budgets alloués et les temps impartis mais elles sont essentielles pour préparer les adolescents à être les citoyens de demain.

Le financement d'un poste d'animateur socioculturel dans le cadre du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, depuis le 1^{er} janvier 2019, a conforté le travail déjà mené par les animateurs et ce levier économique a été reconduit jusqu'en 2024.

L'association a également obtenu de nouvelles prestations de service dans le cadre d'une convention « Prestation jeunesse » mise en place par la Caisse d'Allocations Familiales. Celle-ci implique des ressources supplémentaires (un équivalent temps-plein) sur le secteur jeunesse pour projeter des nouvelles animations : hors les murs, accueils supplémentaires, rencontre jobs d'été, séjours, etc.

En 2022, l'association devait conforter deux emplois sur la maison des jeunes, à raison d'un demi équivalent temps-plein sur chaque poste de travail, avec des professionnels qui y intervenaient déjà. L'un des deux professionnels ayant quitté l'association, un recrutement a été mis en place mais aucune candidature, dans un premier temps, ne correspondait aux attentes du référentiel C.A.F.. Ces difficultés de recrutement, issues d'un bassin d'emploi insuffisant et partagé par tous les secteurs professionnels du Pays de Retz, ont ralenti le démarrage de ce nouveau projet de service.

V. L'ESPACE DE VIE SOCIALE

Les finalités du projet social de la maison du parc

Le projet social de la maison du parc fixe les objectifs généraux qui sont soutenus par l'association. Il représente une démarche de travail au service de la commune de Chauvé pour valoriser un espace, un lieu de vie dans le respect de nos valeurs associatives.

Cette projection associative concerne tous les habitants de la commune de Chauvé et vise leur implication dans les actions portées par la maison du parc : définition, création, organisation et/ou accompagnement de projets socioculturels. Ainsi, toutes les initiatives individuelles ou collectives peuvent faire l'objet d'un accompagnement humain, technique ou financier dès lors qu'elles correspondent aux objectifs fixés par l'agrément « Espace Vie Sociale ».

Le projet social représente une trame d'animation sociale commune à tous les acteurs de l'association. Ainsi, les administrateurs, les salariés, les bénévoles et tous les partenaires qui concourent à la réalisation des services de la maison du parc sont invités à partager les objectifs définis.

Les orientations retenues et les actions mises en œuvre peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers d'action dont :

- ✓ Des ressources humaines, représentées par tous les personnes physiques désireuses d'accompagner les projets ;
- ✓ Des ressources techniques, présentes sur la commune de Chauvé et, notamment, celles de la maison du parc ;
- ✓ Des ressources financières, issues du financement attribué par la C.A.F. pour le fonctionnement de l'Espace Vie Sociale, de la subvention communale mais également des participations des bénéficiaires.

Enfin, les actions proposées intéressent prioritairement les habitants de la commune de Chauvé. Néanmoins, la concrétisation de certaines actions pourra impliquer la participation d'habitants extérieurs à la commune dès lors que celle-ci en permet la réalisation, au profit des habitants de Chauvé.

L'association a bénéficié d'un pré-agrément en 2015, d'une première convention tripartite pluriannuelle 2016/2019, puis d'une nouvelle convention tripartite de quatre années, pour la période 2020/2023.

Dans cette projection, deux nouvelles instances ont été identifiées pour développer ce partenariat.

Le comité de coordination de l'espace de vie sociale

Ce comité a pour objet de partager les éléments d'élaboration et de mise en œuvre concertée du projet social de l'E.V.S. Il se réunit à minima deux fois par an.

Ce comité de coordination est composé de représentants de l'association, de la commune de Chauvé et de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. Il est techniquement organisé par l'association mais chaque membre du comité de coordination peut solliciter l'association pour organiser une nouvelle rencontre.

Lors de ce comité sont abordés les attendus de la ville vis-à-vis de l'association, le partage des éléments du projet social porté par l'association, les éléments de bilan annuel ainsi que les perspectives d'actions qui en découlent et les moyens financiers affectés à la conduite du projet social.

Le comité d'animation de la vie sociale

Le comité d'animation de la vie sociale rassemble tous les acteurs locaux intéressés par l'animation de la vie communale : commune de Chauvé (Centre Communal d'Action Sociale, Médiathèque, Animation senior), les associations (dont la maison du parc et les associations de parents d'élèves), les écoles et tous les habitants.

Ce comité a pour objet d'entendre les projets émanés des acteurs précités et valide leurs déploiements. À ce titre, il définit les ressources affectées à chaque projet : humaines, techniques et financières.

Il se réunit à minima cinq fois par an et est techniquement organisé par la mairie.

Des réunions intermédiaires peuvent être organisées entre les administrateurs référents « EVS » de l'association et la mairie pour accélérer la mise en place de certains projets et anticiper les décisions à valider lors des comités d'animation à la vie sociale.

La programmation des actions

Les actions déployées sur l'exercice 2022 ont été mises en place selon différentes modalités.

Certaines activités étaient déjà organisées sur la convention précédente et ont vocation à perdurer dans les exercices à venir : les ateliers de yoga, de couture et de tricot, l'accompagnement à la scolarité, la balade contée et gourmande, la formation PSC1, le festival Chauvé Ciné Mômes. les permanences administratives, numériques et sociales.

Par ailleurs, les activités proposées dans le cadre de Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Accompagnement à la Parentalité sont intégrées à l'Espace de Vie Sociale, conformément à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les actions portées en partenariat avec d'autres Espaces de vie sociaux

La mutualisation des projets portés sur notre territoire par plusieurs espaces de vie sociaux et ayant une portée supra communale renforce l'attractivité et l'accessibilité de nos services auprès des habitants. Sur l'exercice 2022, deux actions ont été menées avec des partenaires associatifs.

a. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P) « La parent'aise »

Le L.A.E.P. « La parent'aise » est un espace ludique et d'échanges ouvert aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent. Il accueille aussi les futurs parents et son rôle comprend plusieurs axes, notamment :

- * Agir en prévention pour accompagner le questionnement des familles ;
- * Proposer un lieu d'écoute et d'attention mutuelle sans visée thérapeutique ;
- * Faciliter l'échange et la socialisation ;
- * Sortir de l'isolement ;
- * Favoriser la mixité sociale.

Ce L.A.E.P. est un projet partenarial et itinérant à l'échelle d'une Communauté d'agglomération de quatorze communes (55 000 habitants). L'équipe d'accueillantes est essentiellement composée des professionnelles des structures Petite enfance du territoire et des services « Petite enfance » de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz.

Pour l'année 2022 et concernant l'association, ce service s'est traduit par la participation de trois salariés. Chaque salarié a participé à des accueils et six matinées se sont déroulées sur la commune de Chauvé, dans les locaux de la micro crèche. Des analyses de pratique et des réunions de fonctionnement ont été mises en place et permettent de créer de la cohésion dans l'équipe « L.A.E.P. ».

Depuis le mois de septembre 2021, le L.A.E.P. est désormais ouvert tous les samedis matins en itinérance.

b. Le projet « Parcs en jeux » dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

Dans le cadre d'un projet commun avec trois structures du territoire (*Anim'Action, AFR de Chéméré, Arthon Animation Rurale*), un travail a été réalisé sur l'animation des parcs, places et autres espaces publics pendant la période estivale.

Sur l'été 2022, une dizaine de temps d'animations « tout public » ont été organisés et répartis sur les trois communes concernées.

Le financement obtenu dans le cadre du « Fonds Publics et Territoires » a été connu trop tardivement pour permettre l'embauche d'un salarié spécifique sur ce projet. Ces temps ont été animés par les salariés permanents des trois associations. Du matériel adapté aux animations « tout public » en extérieur a été acheté à l'occasion de ce projet qui sera reconduit sur l'année 2023. Celui-ci devrait être pérennisé dans les années à venir.

Fiche action : « Cours de couture 2022/2023 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Les loisirs créatifs offrent un espace de liberté où chaque participant peut mettre en valeur son imaginaire au travers de multiples savoirs faire.

Dans cette optique, la couture est un atelier ludique qui concourt au développement de savoirs faire pouvant être réinvestis au sein des familles : réalisation de vêtements, de sacs et de diverses compositions de textile. Ces divers apprentissages offrent un nouveau tremplin d'échange entre les membres d'une famille, sur l'échange de savoirs.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✦ Se familiariser avec le fonctionnement d'une machine à coudre et sur les différentes méthodologies de couture ;
- ✦ Rendre les participants autonomes vis-à-vis de cette pratique de création ;
- ✦ Favoriser l'émergence d'une activité pouvant être réinvestie au sein des familles.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants, âgés d'au moins 14 ans, pourront participer au cours de couture.

Les attentes du public

Il est attendu que les participants puissent, au terme des cours, utiliser une machine à coudre, concevoir des modèles vestimentaires (ou autres créations textiles) sans avoir nécessairement recours à de nouvelles séances d'apprentissage.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les cours de couture se déroulent à raison d'une séance de deux heures tous les quinze jours. L'intervenante apporte tous les supports pédagogiques pour que les participants puissent évoluer tout au long des séances. Les tissus sont apportés par les participants, ce qui leur permet de choisir les matières pour confectionner leur ouvrage.

Qualité des intervenants

Les cours de couture sont proposés par une intervenante qualifiée, Fanny FOREST, qui donne déjà des cours sur une autre structure socioculturelle.

Budget

L'intervenante facture treize euros par participant et par séance. L'association prend à sa charge six euros par participant et par séance. Sur dix huit séances, les cours de couture représentent un coût, par participant, de 102 euros.

Partenaires

Ce projet ne fait l'objet d'aucun partenariat.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✦ La participation d'au moins six personnes aux différents cours ;

- ✦ L'acquisition de connaissances sur le fonctionnement d'une machine à coudre et sur les principes de créations textiles ;
- ✦ La satisfaction des participants vis-à-vis des cours proposés.

Les effets constatés

Il est attendu que chaque participant puisse progresser à son rythme et réutiliser les savoirs en dehors des cours de couture, de manière autonome.

Les difficultés rencontrées

Les cours de couture étaient très demandées et nous refusions régulièrement des participants. La création d'une nouvelle formule intitulée « rencontres couture » a permis de répondre aux attentes des participants et faire disparaître cette difficulté.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les trois objectifs ont été pleinement réalisés et les participants ont été ravis de cette activité. La progression est proportionnée et permet une adaptation des projets de chacun. Certaines personnes participent à cet atelier depuis plusieurs années et favorisent l'intégration des nouveaux venus tout en assurant le suivi organisationnel en quasi autonomie (*plannification des séances, adaptation au contexte sanitaire, gestion de la salle mise à disposition et des clés, échanges sur la forme de l'atelier, ...*)

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

L'atelier de couture, très apprécié des participants, répond à une forte demande des habitants pour réaliser des confections vestimentaires à la maison. Cet atelier a évolué à la rentrée de septembre 2022 avec la création de « rencontres couture ».

Fiche action : « Rencontres couture 2022/2023 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Les loisirs créatifs offrent un espace de liberté où chaque participant peut mettre en valeur son imaginaire au travers de multiples savoirs faire.

Les cours de couture proposés par l'association sont complets depuis leur mise en place en 2016 et la plupart des participants souhaitent continuer de les intégrer pour le côté convivial, le partage, le lien social. L'apprentissage des techniques de couture étant acquis, il a été décidé la création d'une formule autonome de simples rencontres autour de la couture.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- * Créer un espace de convivialité et d'échange entre passionnés de couture ;
- * Rendre les participants autonomes vis-à-vis de cette pratique de création ;
- * Favoriser l'entraide entre les participants.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants, âgés d'au moins 14 ans, peuvent participer aux rencontres de couture. Les débutants sont acceptés même si la formule « cours » peut paraître plus adaptée dans ce cas.

Les attentes du public

Il est attendu que les participants puissent pratiquer en groupe et s'entraider.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les rencontres couture se déroulent à raison d'une séance de deux heures tous les quinze jours. Les participants sont entièrement autonomes dans leur pratique et l'organisation de leur activité.

Qualité des intervenants

Aucun intervenant n'est prévu pour cette activité.

Budget

La salle est mise à disposition gratuitement par la municipalité et l'association met à disposition du petit matériel (*enrouleurs électriques, ...*). Cette activité présente un faible coût en dehors des charges de personnels liées au suivi des inscriptions, de l'activité et de la communication. Les adhérents paient une participation de 10 € à l'année.

Partenaires

Ce projet ne fait l'objet d'aucun partenariat.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La participation d'au moins six personnes aux rencontres ;
- * Le fonctionnement autonome du groupe ;
- * La satisfaction des participants vis-à-vis des cours proposés.

Les effets constatés

Il est attendu que chaque participant puisse participer et continuer de progresser par l'échange entre pairs.

Les difficultés rencontrées

Aucune difficulté n'a été rencontrée pour la mise en place de cette activité.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les trois objectifs ont été pleinement réalisés et les participants sont ravis de cette activité. Pour une première année, dix personnes se sont engagées dans ces rencontres couture ce qui a permis à de nombreux débutants de pouvoir intégrer les cours de couture.

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Les rencontres couture, très appréciées des participants, répondent à une forte demande des habitants et vient compléter l'offre déjà en place depuis plusieurs années.

Fiche action : « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Secourir et porter assistance aux autres représentent les missions prioritaires des pompiers et autres services d'urgences. Toutefois, lorsqu'ils ne peuvent pas intervenir rapidement, chaque citoyen est tenu d'intervenir au mieux, en fonction de ses connaissances et aptitudes, pour aider les personnes en difficulté.

Si de nombreuses formations de secourisme sont dispensées dans le cadre professionnel, les pratiques de secourisme ne sont pas transmises à tous les citoyens. La transmission de ces savoirs paraît donc pertinente, notamment en milieu rural.

Depuis deux ans, un focus particulier est fait sur les bénévoles impliqués dans les services et associations de la commune. Ces citoyens, de part leur engagement, sont amenés à encadrer, accueillir ou accompagner des groupes dans des activités diverses et variées et ont ainsi une probabilité augmentée de se retrouver en situation d'agir dans le cadre des « premiers secours ».

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- * Apporter des savoirs généraux et techniques en matière de secourisme aux habitants de la commune ;
- * Rendre la formation du secourisme accessible au plus nombreux ;
- * Sensibiliser les habitants à l'intérêt de se former au secourisme ;
- * Proposer une formation commune aux bénévoles des différentes associations communales.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants peuvent être concernés par cette formation, à condition d'avoir au moins quatorze ans. Les bénévoles investis dans les associations communales sont particulièrement ciblés.

Les attentes du public

Les savoirs liés à l'intervention aux premiers secours permettent aux secouristes de prendre en charge rapidement les premiers soins lorsqu'un accident survient. Il est donc attendu, pour cette formation, que le stagiaire découvre les principes du secourisme, mette en pratique les procédures d'alerte et protection, secoure la victime en fonction du diagnostic pré établi.

Le stagiaire doit terminer sa formation en ayant la capacité de gérer une situation de secours, en attendant l'arrivée des secours.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

L'association Soinsanté, acteur gestionnaire d'un centre de santé infirmier, propose des formations PSC 1 pour les habitants du Pays de retz. La maison du parc propose de co-organiser la formation sur la commune de Chauvé en gérant la communication et l'inscription à la formation et en participant au financement de celle-ci. La prise en charge est intégrale pour les habitants justifiant d'un investissement bénévole sur la commune.

Qualité des intervenants

L'intervenant qui mettra en œuvre le P.S.C.1 aura les certifications nécessaires pour proposer la formation et sanctionner les acquis des stagiaires.

Budget

Les sessions de formation comprennent, au maximum, dix participants. Les associations locales pouvaient inscrire des bénévoles et, dans ce cas, le coût de la formation était pris en charge par l'espace de vie sociale. Une enveloppe de 600 euros est dédiée à cette action.

Partenaires

Le déploiement de cette formation est réalisé en partenariat avec l'association Soins santé et la commune de Chauvé.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * Dix stagiaires ont participé à la formation ;
- * La satisfaction des stagiaires à l'issue de la formation ;
- * La reconduction du projet pour d'autres habitants.

Les effets constatés

Il est difficile de constater des effets directs sur ce type d'activité. Néanmoins, si les savoirs transmis à cette occasion ne sont pas utilisés, ils permettent au moins de sensibiliser les habitants à l'intérêt de porter une aide à un proche, un voisin, un inconnu, au-delà de l'aspect uniquement sanitaire.

Le fait, pour les bénévoles des différentes associations de se rencontrer et se retrouver dans ce cadre a été apprécié et permet une inter-connaissance importante pour l'entraide dans le tissu associatif local.

Les difficultés rencontrées

La session 2022 n'a pas rencontré de difficultés particulières, si ce n'est un nombre d'inscrits plus important qu'un nombre de places disponibles.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Aucun écart n'a été constaté, tous les objectifs ont été atteints.

e. CONCLUSION ET ECHEANCE

Conclusion

Cette action répond à un intérêt général pour la population et valorise l'action citoyenne. Elle représente également le premier maillon qui peut emmener les participants vers la prise de fonction dans le secteur du secourisme, notamment auprès des sapeurs pompiers.

La session réalisée en 2022 a été pleinement réussie, une liste d'attente ayant été mise en place au regard de l'intérêt porté par les habitants.

Une prochaine session sera proposée au premier semestre 2023.

Fiche action : « L'été au parc »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Le parc municipal est un espace partagé par de nombreux habitants, ou se fréquentent enfants, adolescents et adultes. Ce lieu, propice à la rencontre et au lien social, permet de mettre en avant les activités en extérieur, ludiques, musicales, artistiques et culturelles.

À l'image des spectacles vivants portés par l'association les années précédentes, l'association souhaite proposer des rendez-vous familiaux, pour promouvoir la rencontre aux autres et mettre à l'honneur cet environnement naturel au cœur du bourg.

De même, ces animations représentent une proposition supplémentaire dans l'année pour inciter les familles à sortir dehors, à se tenir loin de écrans.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✦ Animer le parc municipal sur la période estivale, par une programmation culturelle adaptée à tous ;
- ✦ Favoriser la rencontre et la réappropriation des jeux spontanés entre enfants, entre adultes et enfants et entre habitants de tous âges ;
- ✦ Valoriser des jeux et activités de plein air.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Cette action concernera tous les habitants de la commune de Chauvé et ceux des communes alentours qui se déplaceraient à Chauvé.

Les attentes du public

Cette action permettra aux habitants, en dehors de leurs cercles amicaux habituels, de se rencontrer, d'échanger, de jouer et de partager un temps convivial, centré sur le vivre ensemble.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Pour cette première édition, il a été décidé d'animer quatre temps sur le mois de juillet : le jeudi 07 juillet (*dernier jour d'école*), puis les mercredis 13, 20 et 27 juillet. Les habitants étaient, à chaque fois, invités à venir investir le parc à partir de 16h00 et jusqu'à 22h00, avec l'objectif de partager un pique-nique.

Plusieurs espaces de jeux étaient installés dans le parc (*jeux en bois, espace de jeux symbolique, espace de lecture, ...*) et des animations encadrées par des animateurs de l'association ou intervenants professionnels ont pu être proposées sur certaines dates.

Qualité des intervenants

Sur chacune des dates proposées, trois salariés de l'association ont participé à l'installation et l'animation du parc : un des salariés était spécifiquement détaché pour s'occuper de la partie « Jeunesse » et inciter les adolescents à s'investir et participer aux différentes animations. En fonction de la programmation, des bénévoles d'associations partenaires et des prestataires (*groupes de musiques notamment*) sont également intervenus.

Budget

Les charges liées à ce projet concernent principalement les charges de personnel et les frais concernant les animations musicales (*cachets des artistes, SACEM, ...*). Du matériel a également été acheté en vue de ce type d'animation et sera réinvesti (*jeux extérieurs, tables, barnums, ...*).

Partenaires

La médiathèque communale a participé à cette évènement en proposant des temps de lecture dans le parc, une vente de livres et en mettant à disposition des jeux de sa ludothèque. L'association « la clé des familles » a profité de ce cadre pour proposer une animation artistique parents-enfants. Les autre EVS du territoire ont également contribué à la réalisation de ces temps via deux animations liées au projet « Parcs en jeux » et au prêt de matériel.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La participation d'une centaine d'habitants sur chaque temps d'animation ;
- * La satisfaction des habitants par rapport à l'expérience partagée sur ces temps ;
- * Les échanges provoqués entre habitants, entre générations ;
- * Les souhaits exprimés de revivre cette expérience dans l'avenir.

Les effets constatés

Les habitants ont été présents en nombre (entre 275 et 90 personnes, moyenne de 150). Nous avons pu observer une très grande hétérogénéité dans le public présent (*enfants, adolescents, adultes, seniors ; familles et personnes seules ; adhérents de l'association ou non ; ...*). Plusieurs habitants avaient repéré ces temps et se donnaient rendez-vous d'une semaine à l'autre.

Les difficultés rencontrées

La difficulté principale à laquelle nous avons dû faire face est le peu de moyens dont dispose l'association pour ce type d'évènement (*Pas de scène et matériel de sonorisation pour les animations musicales, ...*). Aussi, pour inciter les habitants à rester dans le parc en soirée, il aurait été intéressant de proposer une vente de boissons et/ou de nourriture. Cela n'avait pas pu être mis en place faute de moyens humains (*plusieurs salariés étant mobilisés sur une période d'activité déjà forte pour l'association et peu de bénévoles impliqués sur cette action*).

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Aucun écart n'a été constaté entre les objectifs et les résultats. Les objectifs ont même, pour certains, été dépassés.

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Cette action sera reconduite en 2023 et a vocation à se pérenniser.

Fiche action : « Les ateliers de Yoga »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Les pratiques de loisirs se sont développées tout au long du XX siècle, à la faveur d'un contexte social plus favorable (temps de travail et congés payés) mais également avec l'apparition de nouveaux modes de vie. L'émergence des nouvelles technologies a accéléré le rythme de vie des individus, contribuant à la création de nouveaux besoins : activité physique et sportive, développement du bien être, services à la personne.

Le yoga, pratique physique basée sur l'équilibre entre le corps et l'esprit, permet de prendre du temps pour soi, de se détacher de la pressurisation du temps inhérentes à nos nouveaux modes de vie.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus pour ce projet sont :

- ✦ Accompagner les habitants dans la découverte de la pratique yoga ;
- ✦ Proposer une activité visant le bien-être et l'accomplissement des participants ;
- ✦ Développer une nouvelle activité physique et sportive sur Chauvé.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants pourront participer à cet atelier.

Les attentes du public

Le yoga est une activité physique qui vise l'accomplissement de la personne à travers la respiration, la relaxation et la méditation.

Les participants apprendront à gérer leur stress, à diminuer les tensions corporelles et à construire une image bienveillante d'eux-même.

Les habitants pourront ainsi réutiliser les savoirs abordés dans leur vie quotidienne.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les séances de Yoga sont organisées une fois par semaine, sur un cycle scolaire (trente six séances), à raison de deux séances d'une heure et demi les mercredis soirs.

Les séances se déroulent dans une salle municipale, mise à disposition de l'intervenante.

Qualité des intervenants

L'intervenante est une professionnelle diplômée mettant en œuvre d'autres ateliers de Yoga sur les communes environnantes.

Budget

Les charges liées à cette action comportent la prestation de l'intervenante, des frais de communication et la rémunération du personnel. Le coût des prestations de l'intervenante est financé par les produits issus de la facturation aux participants.

Partenaires

La commune de Chauvé participe au déploiement de ces cours de Yoga en mettant à disposition de l'intervenante une salle chauffée et adaptée à cette pratique.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La participation d'au moins trente personnes aux séances de Yoga ;
- * La satisfaction des participants vis-à-vis des objectifs de cette action ;
- * La reconduction du projet pour d'autres habitants.

Les effets constatés

Il est attendu que les participants puissent réinvestir les savoirs présentés lors des séances à leur domicile. Ils devront pouvoir ressentir une amélioration de leur capacité physique et identifier un mieux-être au terme du cycle.

Les difficultés rencontrées

Après deux années compliquées par la période « Covid », 35 personnes se sont réengagées pour l'année 2022/2023 ce qui nous permet de revenir à un taux de participation optimal pour l'activité.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Sur cette année, tous les objectifs ont été atteints.

e. LES PISTES D'AMELIORATION

Cette pratique physique répond à une forte attente des habitants : mêler une activité de relaxation, en groupe et visant la détente du corps et de l'esprit. Au vu de la demande, nous allons continuer de déployer cette action.

Fiche action : « Balade contée et gourmande 2021 »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Une balade contée et gourmande a été organisée en 2016 et proposait deux axes de travail : la valorisation des chemins pédestres de la Commune de Chauvé et la découverte de la faune et de la flore locale.

Nous avons également profité de cette occasion pour mettre en valeur les produits alimentaires locaux, avec l'organisation d'un apéritif à la fin de la balade.

Les balades contées et gourmandes depuis 2016 ayant été très appréciées, une nouvelle édition était programmée en 2021.

Objectifs de l'activité

Comme les années précédentes, les objectifs retenus sont :

- ✘ La découverte du patrimoine végétale et animal présent sur la commune de Chauvé ;
- ✘ La découverte de circuit pédestre autour de la commune ;
- ✘ La valorisation des produits alimentaires locaux.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Tous les habitants peuvent participer à cette action.

Les attentes du public

Les habitants peuvent se familiariser avec les chemins de Chauvé, bénéficier des compétences de lectures des intervenants de la médiathèque et goûter aux produits locaux, fabriqués sur la commune ou à proximité.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Cette action s'est déroulée sur une matinée. Le départ a été donné de l'association Liâne avec plusieurs ânes et une carriole pour emmener les plus petits. D'une durée de deux heures, la balade était entrecoupée de deux lectures de conte par des intervenants de la médiathèque de Chauvé.

Vingt quatre personnes ont participé à cette animation.

Qualité des intervenants

Plusieurs intervenants ont participé à l'organisation de cette journée : des bénévoles et une professionnelle de l'association Liâne qui encadraient la balade et les animaux, deux bénévoles de la médiathèque communale et une animatrice socioculturelle, salariée de l'association.

Budget

Les charges liées à ce projet comprennent des fournitures alimentaires, des frais de communication et la rémunération du personnel.

Partenaires

L'association Liâne et la médiathèque de Chauvé accompagnent la mise en œuvre de ce projet avec la maison du parc.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✘ La participation de 20 à 25 personnes à la balade ;
- ✘ La réalisation d'une présentation de la faune et de la flore adaptée à tous les publics ;

- * La satisfaction des habitants par rapport au circuit pédestre réalisé et aux produits locaux présentés.

Les effets constatés

Il était attendu que chaque participant puisse utiliser les connaissances abordées lors de la balade dans un autre contexte : reconnaissance des oiseaux, des plantes et des chemins qui peuvent amener à effectuer de nouvelles balades.

Cette action visait également de présenter aux habitants des produits alimentaires issus de la commune de Chauvé et des communes alentours. Nous espérons donner envie aux habitants de consommer des produits locaux, de qualité.

Les difficultés rencontrées

Pour cette édition 2022, aucune difficulté particulière n'a été relevée.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Aucun écart n'est constaté entre les objectifs fixés et les résultats.

e. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La balade contée et gourmande permet de sensibiliser les habitants à la richesse des chemins communaux : chemins pédestres, faune et flore locales, produits de proximité. Les lectures contées permettent aux enfants de mettre des mots sur leurs différentes découvertes du jour et d'associer un temps ludique à la promenade en famille. Cette action devrait être reconduite sur l'exercice 2023.

Fiche action : « Accompagnement à la scolarité »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Depuis plusieurs années, les familles de Chauvé questionnent les écoles et l'association sur la possibilité, pour les enfants, de relire leurs leçons avant de rentrer à la maison.

Entre les activités professionnelles des parents et les loisirs des enfants, la vie familiale offre peu de répit aux personnes. Pourtant, la lecture, le soir, des leçons réalisées dans la journée permet une meilleure mémorisation des savoirs et des apprentissages.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✦ De faciliter l'organisation familiale, notamment pour les enfants qui rentrent tard à leur domicile ;
- ✦ D'aider les enfants dans la relecture de leur leçon.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Cette action est organisée pour les enfants de 3 ans à 12 ans, scolarisés aux écoles de la commune de Chauvé.

Les attentes du public

Les enfants peuvent reprendre les leçons du jour, accompagnés par des adultes. Les accompagnants travaillent en concertation avec les enseignants et les parents.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Trois séquences sont proposées par semaine, de 16h15 à 18h30, les lundis, les mardis et les jeudis. Les six accompagnants proposent des sessions de trente minutes pour tous les enfants souhaitant y participer.

Les enfants qui partent en premier de l'accueil périscolaire bénéficient des premiers créneaux horaires.

Qualité des intervenants

Une salariée de l'association met en place ce service, avec six bénévoles. Des réunions sont proposées pour améliorer l'accompagnement des enfants. Des échanges avec les professeurs des deux écoles peuvent être mis en place pour faciliter le bon déroulement de ce service.

Budget

Ce service est gratuit pour les enfants ne fréquentant pas l'accueil périscolaire. Pour les enfants déjà présents sur cet accueil, il n'y a pas de coût supplémentaire.

Partenaires

Les écoles et les associations de parents d'élève participent à l'organisation et au suivi de ce service.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✦ L'attribution d'au moins un créneau horaire à chaque enfant inscrit ;
- ✦ La satisfaction des enfants et familles vis-à-vis de ce service.

Les effets constatés

Il est attendu que parents et enfants puissent mieux apprécier le temps partagé en famille, au retour de l'école et du travail. De cette manière, les tensions et difficultés liées à la relecture des leçons du jour peuvent être réduites.

Les difficultés rencontrées

Les professeurs des écoles travaillent avec des méthodes pédagogiques différentes et les accompagnants doivent composer avec cette diversité pour ne pas interférer dans les apprentissages des enfants.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

L'action est pleinement réalisée et satisfait les familles. Certains enfants ayant des problèmes de comportement ou des difficultés dans les apprentissages scolaires font des progrès remarquables par les parents. Entre 20 et 25 enfants bénéficient de ce service tous les soirs, sur l'année ils ont été 118 enfants différents à profiter de cet accompagnement.

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Ce service permet répondre aux attentes des familles et des partenaires, il est reconduit sur l'année scolaire 2022/2023 et a vocation à se pérenniser.

Fiche action : « Atelier tricot »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Une bénévole de l'association souhaitait proposer des cours de tricot pour transmettre son savoir. Étant professeur des écoles, elle a défini un projet pour les enfants de la commune.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- * Faire découvrir les techniques de tricot aux enfants ;
- * Permettre aux enfants de réaliser leur projet dans cette activité.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Ce projet était organisé pour les enfants de sept ans à dix ans et habitant sur la commune de Chauvé.

Les attentes du public

Il était attendu que chaque enfant puisse réaliser un projet en tricot.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les cours de tricot ont eu lieu tous les mardis soirs, de 16h30 à 17h30, à la maison des.

Une participation de 2 Euros est demandée aux familles pour l'année, elle permet d'autofinancer les achats de matériel. Les cours sont animés par une bénévole. Les séances ont été divisées en cycle, entre chaque période de vacances scolaires, pour pouvoir accueillir plus d'enfants et laisser le temps aux participants de maîtriser les bases du tricot.

Le matériel est mis à disposition des enfants mais ils peuvent également amener le leur s'ils sont équipés.

Qualité des intervenants

L'intervenante bénévole, professeurs des écoles à la retraite, maîtrise différentes techniques pour produire des ouvrages variés.

Budget

Cette activité ne comporte que des charges de petit matériel.

Partenaires

Aucun partenaire n'a été associé à ce projet.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La réalisation des projets des enfants ;
- * La satisfaction des enfants sur le déroulement des séances.

Les effets constatés

Les enfants, en découvrant les techniques de tricot, peuvent désormais réinvestir ces connaissances dans des projets personnels, réalisés à la maison.

Cet atelier participe à la valorisation des savoirs des enfants et favorise leur confiance en eux. Il permet également de les sensibiliser à la réparation de leurs tenues vestimentaires, démarche écologique intéressante à aborder avec les enfants.

Les difficultés rencontrées

Cette activité a un succès important mais l'intervenante ne peut accueillir qu'un groupe limité d'enfants (6 maximum par séance), pour pouvoir les accompagner dans leur apprentissage.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les objectifs ont été pleinement réalisés et aucun écart n'a été constaté.

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Cet atelier a été très demandé par les enfants dès sa mise en place, en septembre 2019. Cet atelier est de nouveau en place sur l'année scolaire 2022/2023.

Fiche action : « Vacances Loisirs Pour Tous »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

Moins d'un français sur deux ne part pas en vacances plus d'une semaine sur la période estivale, un sur quatre ne part pas du tout. La corrélation entre les revenus du ménage et le taux de départs en vacances est très forte, indiscutable. Les voyages, les loisirs, les rencontres, l'ouverture au monde extérieur sont pourtant primordiaux dans le développement des enfants et le bien-être de tout un chacun. Nos structures proposent habituellement des solutions de départ en séjours adaptées aux enfants, mais très rarement des solutions permettant les temps de partage en famille. Le dispositif « V.L.P.T. » mis en place par la C.A.F. permet aux habitants, quelle que soit leur situation financière, d'imaginer et organiser un temps de loisirs ou de vacances, individuel ou en famille. L'association « La Maison du parc » a décidé de s'allier à Anim'Action, Arthon Animation Rurale et l'AFR de Chéméré pour proposer une offre globale et complète d'accompagnement aux vacances et aux loisirs pour les ménages à faible revenu du territoire d'intervention commun. Au-delà de l'accompagnement financier lié à l'épargne bonifiée, l'expérience de l'association en terme d'organisation de séjours et d'animation permet d'accompagner les familles sur les aspects logistiques et pédagogiques d'une journée de loisirs ou d'un séjour de vacances.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- * Favoriser les temps de loisirs et de vacances en famille ;
- * Proposer un triple accompagnement financier, logistique et pédagogique ;
- * Permettre aux familles de s'investir dans un dispositif pluriannuel auprès d'une association locale.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Ce dispositif est mis en place pour toutes les familles du Pays-de-Retz. Elles peuvent choisir d'être accompagnées par l'une des quatre associations partenaires.

Les attentes du public

Il est attendu que les familles puissent renouer avec un départ en vacances ou organiser des temps de loisirs en familles qu'elles n'avaient pas ou plus l'habitude de s'octroyer.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Même si le dispositif peut être adapté à la situation de chaque famille, il est organisé de manière à fonctionner sur un cycle d'année scolaire avec, en point de mire, la saison estivale.

Les familles inscrites sur le dispositif à l'automne 2021 ont pu profiter de l'accompagnement lié à leur épargne et de leurs chèques vacances (*après bonification financière de la CAF*) pour la saison estivale 2022.

Un temps d'entretien individuel a été proposé à l'automne 2021 pour le démarrage des nouveaux contrats. Il a permis de redéfinir plus précisément les attentes et besoins de chaque famille, de clarifier et signer le contrat lié à l'épargne. Une journée d'animation familiale a été proposée en collaboration avec les trois autres structures EVS impliquées.

L'association a également rejoint en 2020 le dispositif « Saison solidaire » mis en place par les acteurs culturels du Pays-de-Retz et coordonné par le collectif « Spectacle en Retz ». Ce dispositif nous permettra de proposer des places de spectacles à des familles en difficulté financière. En fonction des situations, un accompagnement par un professionnel ou un bénévole de l'association pourra être envisagé.

Qualité des intervenants

Ce dispositif est coordonné par le directeur adjoint de la structure.

Budget

La bonification des épargnes des familles étant prise en charge par la C.A.F. de Loire-Atlantique, le coût de ce dispositif équivaut aux charges de personnel liées à la coordination du dispositif et aux différents temps d'animation en famille.

Partenaires

La C.A.F. de Loire-Atlantique organise le déploiement de ce dispositif sur son territoire. La fédération Animation Rurale 44 accompagne l'association sur la gestion des épargnes et coordonne le dispositif au sein de ses adhérents. Notre association et les associations « Anim'Action », « AFR de Chéméré » et « Arthon Animaton Rurale » sont partenaires de cette action par la construction d'une communication et l'organisation d'une journée d'animation en familles commune.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La réalisation des projets des familles ;
- * La part des familles s'inscrivant dans le dispositif sur la durée ;
- * La satisfaction des familles sur les différentes formes d'accompagnement ;
- * Le nombre de familles à bénéficier de l'accompagnement.

Les effets constatés

Six familles ont bénéficié de cet accompagnement en 2021/2022 et ont pu concrétiser leur projet de vacances en famille. Neuf familles se sont déjà réengagées à l'automne 2022.

Les difficultés rencontrées

Il est difficile pour les familles en difficultés financières de demander de l'aide pour les loisirs/les vacances, elles jugent que cela n'est pas prioritaire pour elles, qu'elles doivent avant tout régler leurs autres soucis financiers. Certaines familles, pouvant bénéficier du dispositif mais se sentant moins « dans le besoin » ne souhaitent pas en bénéficier pour laisser la possibilité à d'autres d'en profiter ou pour ne pas se sentir « assistées ».

Pour certaines, il est également assez difficile de se projeter six à dix mois en amont sur un projet de vacances.

Il est également compliqué d'imposer aux familles, souvent monoparentales et en activité professionnelle, des temps de rencontres collectives.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Il est compliqué de mesurer les effets de ce types d'actions mais l'ensemble des familles arrivent à aller au terme de leur épargne et à concrétiser leur projet de départ en familles. La plupart souhaitent se réengager dans le dispositif l'année suivante, cela démontre qu'il répond à leurs objectifs.

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Ce dispositif s'inscrit dans une volonté d'accompagnement social des familles, il est amené à être pérennisé.

Fiche action : « Permanences administratives, numériques et sociales »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

La dématérialisation des supports administratifs est devenue incontournable dans tous les secteurs professionnels. Pour suivre et accompagner cette évolution, la plupart des ménages français ont acheté un poste informatique pour pouvoir réaliser ces formalités administratives. Toutefois, certains habitants n'ont pas été formés à la manipulation des outils informatiques, ne souhaitent pas se former ou ne sont pas en capacité de les réaliser (raisons économiques, socioculturelles, générationnelles). Ces diverses situations fragilisent la participation de ces citoyens dans la vie sociale, notamment en milieu rural.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✦ d'accompagner les habitants du territoire à la rédaction de courriers et lettres de motivation, à la découverte des sites internet des partenaires publics (CAF, Pôle Emploi, Pornic Agglo, Gouvernement, ...), à l'initiation des outils informatiques et à l'orientation vers des acteurs de la vie sociale (services à la personne, structures sociales & médicosociales).
- ✦ d'aider les habitants à exercer leur droit ou trouver des lieux ressources pour y parvenir. La mobilité des habitants et l'accessibilité aux différents services publics (CAF, Pôle emploi, La poste, MSA...) est un axe de travail prioritaire sur ce projet.

a. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Les permanences ont vocation à accompagner toutes les personnes concernées par les situations présentées ci-dessus. Aucun critère n'est retenu pour bénéficier de ce service, sauf à considérer que les habitants de la commune de Chauvé sont priorités.

Les attentes du public

Les habitants sont accompagnés dans leur démarche par un salarié. À ce titre, ils pourront utiliser un espace informatique, soumettre leurs problématiques et être orientés vers les services compétents.

b. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Une permanence est organisée tous les mercredis matins, sur le temps scolaire, de 10h à 12h et à la mairie de Chauvé. Lors de ces permanences, l'accueil est ouvert à tous et se fait dans une pièce de la mairie permettant d'être à l'écart du public et de garantir la discrétion nécessaire à ce type d'accompagnement. Il est possible de venir avec son matériel informatique ou d'utiliser le poste mis à disposition du public.

Dans tous les cas, un accompagnement est proposé aux personnes et une information sur les services de l'État compétents est proposée. En cas d'un besoin de suivi plus approfondi ou d'indisponibilité sur les temps de permanences, les habitants peuvent solliciter un rendez-vous sur un autre créneau.

En 2022, ces permanences ont été renforcées par la mise en place d'un créneau supplémentaire, les jeudis de 9h à 12h30, assurés par une « Conseillère numérique » mise à disposition par l'association « Arthon Animation Rurale ».

Qualité des intervenants

Les permanences sont assurées par le directeur adjoint de l'association et une conseillère numérique. En plus des formations initiales du salarié, une formation à l'« accueil social universel » (Conseil Départemental 44) et une formation à l'utilisation du site de Pôle Emploi co-organisée par un relais C.A.F. ont été suivies ainsi qu'une certification « Aidant-Connect » obtenue courant 2022.

Budget

Le budget comprend principalement les charges de personnel.

Partenaires

La commune de Chauvé a participé au déploiement avec la mise à disposition d'un bureau d'accueil dans la mairie.

c. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La réalisation d'au moins 36 permanences chaque année ;
- * Les accompagnements et orientations réussies en fonction des demandes émises par les bénéficiaires ;
- * La satisfaction des personnes accueillies.

Les effets constatés

Les habitants ont pu soumettre leurs difficultés ou besoins d'accompagnement, sur des thématiques très diversifiées : création de messagerie internet ; reconduction de carte d'identité ; transferts de fichiers sur l'ordinateur ; déclaration des pertes de documents administratifs ; utilisation des logiciels bureautiques ; des demandes de cartes d'assurance maladie européennes, des ouvertures de dossier retraite, un rapatriement de dossier maladie d'un autre département, une demande de renseignement pour le trésor public, paiement de la taxe foncière en ligne, modification d'une adresse de carte grise, ouvrir un dossier de dispositif Ma prime renov, installation d'une application sur téléphone pour contacter un membre de la famille par vidéo, créations d'un espace en ligne ANTS, création d'un espace Pôle emploi, transfert de photos sur l'ordinateur, une ressortissante étrangère qui voulait tous les renseignements pour créer les documents pour son arrivée en France (carte vitale, ouverture de compte bancaire, téléphone, CAF, etc.), ...

Toutes ces demandes ont fait l'objet d'un accompagnement qui a abouti à la résolution du problème ou à l'orientation des personnes vers les services compétents.

Cet accompagnement social est bonifié par l'implication du salarié de l'association dans plusieurs réseaux portés par des partenaires du territoire. La reconnaissance des différents acteurs publics ou associatifs permet une meilleure orientation des habitants vers les ressources à leur disposition.

L'intervention d'une conseillère numérique a permis, sur des situations particulières, de proposer des déplacements au domicile de certains habitants (*ordinateurs fixes, difficultés à se déplacer, ...*).

Les difficultés rencontrées

Le service n'a pas connu de difficultés particulières sur l'année 2022. La demande est croissante et la présence de la conseillère numérique sur la commune n'est pas stabilisée (*financement du poste par la préfecture jusqu'en août 2023*). Cette interrogation sur la possibilité de conserver deux temps de permanences est une menace pour le développement de ce service.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

La satisfaction des bénéficiaires, la hausse de la demande et la diversité des thématiques abordées démontrent la pertinence de poursuivre ce travail social de proximité.

d. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Cette action bénéficie d'une meilleure reconnaissance auprès des habitants et toutes les expériences abordées lors des rencontres permettent un accompagnement plus rapide et adapté. La connaissance des acteurs sociaux du territoire et réseaux de professionnels facilite le travail d'orientation auprès des personnes. Un travail est en cours pour trouver des financements afin de conserver la présence d'un conseiller numérique en complément du salarié de l'association.

Fiche action : « Festival Chauvé ciné-mômes »

a. L'ACTIVITE

Constat de l'activité

La commune a rénové le théâtre communal, l'a équipé en matériel audio/vidéo et le met à disposition des associations. Cet équipement est principalement utilisé par deux associations de théâtre et de spectacle vivant. Pour compléter cette offre de loisirs et développer une nouvelle action éducative en faveur des enfants, la médiathèque de Chauvé, avec l'appui de la mairie, a souhaité développer un festival de cinéma dédié aux familles.

Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✘ Développer une nouvelle offre culturelle sur la commune ;
- ✘ Permettre aux enfants qui ne partent pas en vacances de bénéficier d'une activité culturelle et gratuite.

b. LES ATTENTES DES HABITANTS

Le public concerné

Ce projet est organisé pour les familles prioritairement de Chauvé : enfants, adolescents et parents.

Les attentes du public

Il était attendu que les familles et enfants puissent profiter d'un espace dédié à l'univers des arts pour découvrir et développer une culture cinématographique.

c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Lors des vacances scolaires d'octobre et sur une semaine, le festival « chauvé cinémômes » a proposé cinq séances, réparties de la manière suivante :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis (après-midi), pour les enfants ayant entre six ans et douze ans ;
- le mercredi (matin), pour les enfants ayant entre deux ans et six ans.

Un goûter était proposé après chaque séance pour mettre en avant la convivialité de cet évènement familial.

Qualité des intervenants

Il n'y avait pas d'intervenant pour ce projet mais les films retenus en amont par la médiathèque et la maison du parc étaient de qualité et ont été appréciés par les enfants/familles. Les films ont été mis ensuite à la disposition des adhérents de la médiathèque.

Budget

Ce projet a été financé par divers produits et, notamment, les dons des entreprises locales et des associations de parents d'élèves, pour un montant global de 630 €.

L'enveloppe budgétaire était valorisée à environ 1 286,51 €. L'espace de vie sociale a financé le reste à charge sur ce projet, soit une enveloppe de 656,51 €.

Partenaires

La médiathèque, à l'initiative de ce projet, a coordonné la mise en place de ce dispositif. Plusieurs acteurs locaux ont accompagné cette dynamique : habitants, services techniques communaux, les associations de parents d'élèves, l'association La maison du parc.

d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- * La réalisation d'au moins six projections ;
- * Une fréquentation globale d'au moins 150 personnes ;
- * La satisfaction des enfants/adolescents/familles sur le déroulement des séances.

Les effets constatés

Les retours ont été très positifs, de nombreux chauvéens ont apprécié cette initiative et la possibilité d'aller voir sur un grand écran un film d'animation.

Chaque jour, entre 40 et 100 personnes sont venues au cinéma, soit un total de 351 entrées sur la semaine et une participation importante des enfants (72% des 351 entrées). Pour la plupart, les personnes étaient originaires de Chauvé.

Plusieurs assistantes maternelles et les professionnelles de la micro crèche étaient présentes lors de la séance du mercredi matin.

Les difficultés rencontrées

Le ChauvéCinéMômes est initialement prévu sur les vacances de Février, la situation sanitaire liée au « Covid-19 » était encore instable en début d'année et la décision avait été prise de le différer sur les vacances d'Octobre.

Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les objectifs ont été pleinement atteints pour cette édition.

e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Le « Chauvé ciné-mômes » est reconduit sur les vacances de Février 2023 et va s'inscrire dans le temps et la programmation culturelle de la commune de Chauvé.

LE RAPPORT FINANCIER

2022

- Maison du parc -

VI. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER

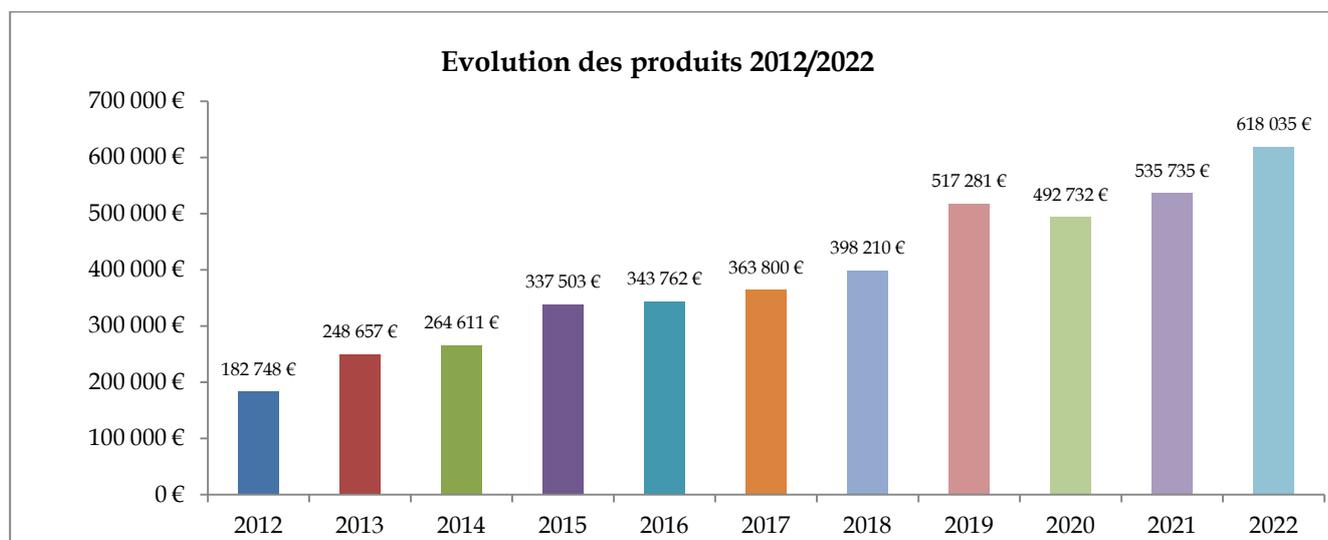
Le rapport financier 2022 reprend l'ensemble des éléments importants issus du compte de résultat 2022⁷, du bilan de 2022 et du suivi de trésorerie.

Le budget prévisionnel 2023⁸ est, quant à lui, référencé dans les annexes.

Les produits de l'exercice 2022

Les produits de l'exercice 2022 sont issus des produits d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels.

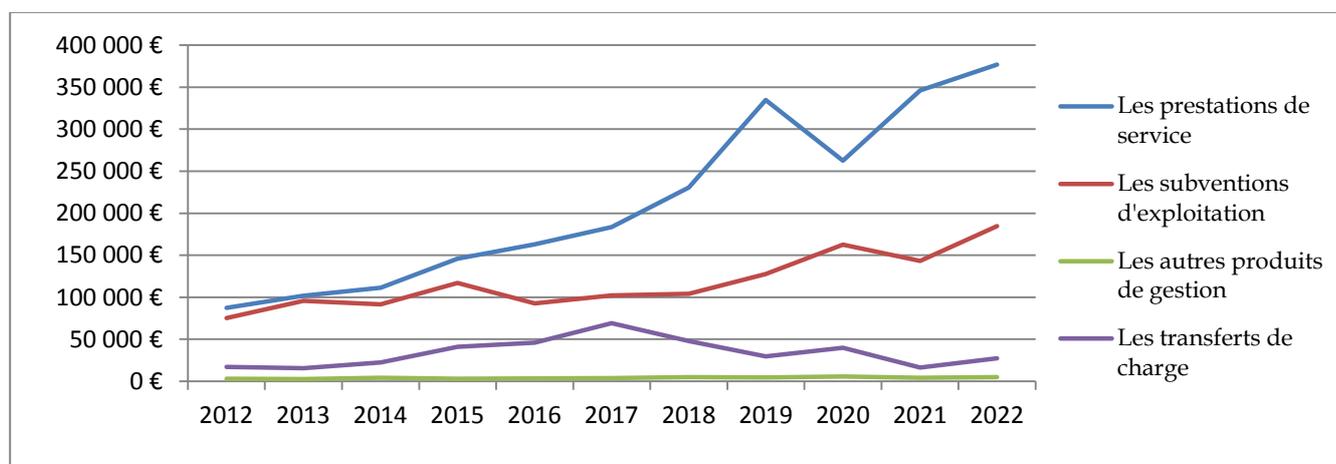
Les produits, après des exercices 2020 et 2021 fortement impactés par le Covid-19, sont plus représentatifs de l'activité habituelle réalisée par l'association, avec une augmentation des ressources de 82 300 € :



a. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation représentent les gains de l'association. Ils comprennent les prestations de service, les subventions d'exploitation, les autres produits de gestion et les transferts de charge.

Les produits d'exploitation se répartissent de la manière suivante sur l'exercice 2022 :

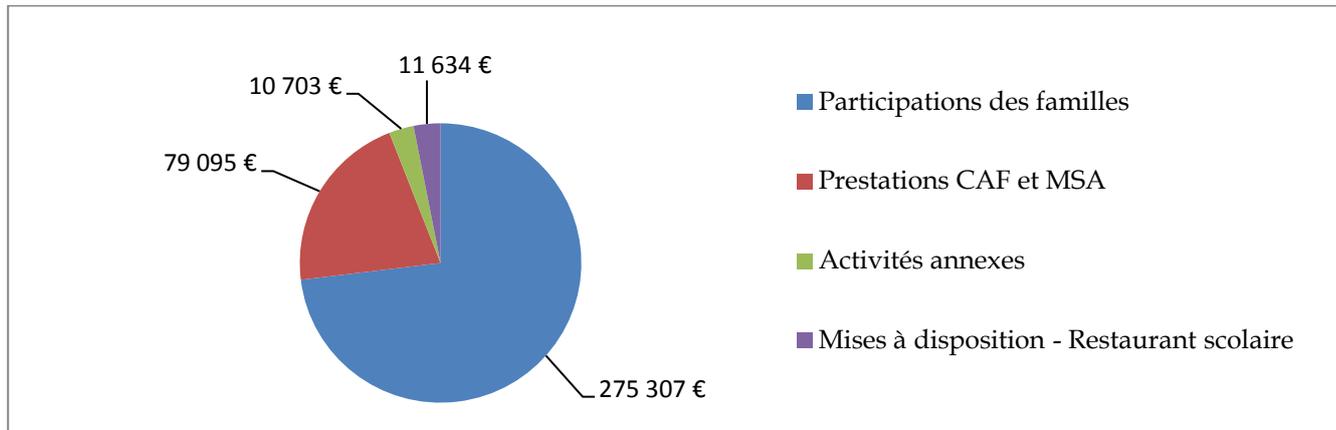


⁷ Cf. Annexe 5 « Le rapport financier 2021 », p.

⁸ Cf. Annexes 6 et 7 « Les charges prévisionnelles 2022 » et « Les produits prévisionnels 2022 », p.

Les prestations de service

Les prestations de service représentent les produits perçus par l'association en rapport avec les activités proposées aux adhérents. Pour 2022, elles comprennent la répartition suivante :



Entre 2021 et 2022, on remarque une augmentation de 31 005 Euros, avec les évolutions suivantes :

- * + 12 202 Euros de participation des familles ;
- * + 14 290 Euros de prestation de service CAF/MSA ;
- * + 5 029 Euros de produits des activités annexes ;
- * - 1 160 Euros de mise à disposition de personnels.

Les services de l'association ont tous connu une augmentation de fréquentation en 2022, se traduisant par une augmentation des participations des familles. Les prestations de service CAF/MSA étant corrélées aux heures réalisées par les enfants dans nos établissements, elles ont également augmenté sur cet exercice.

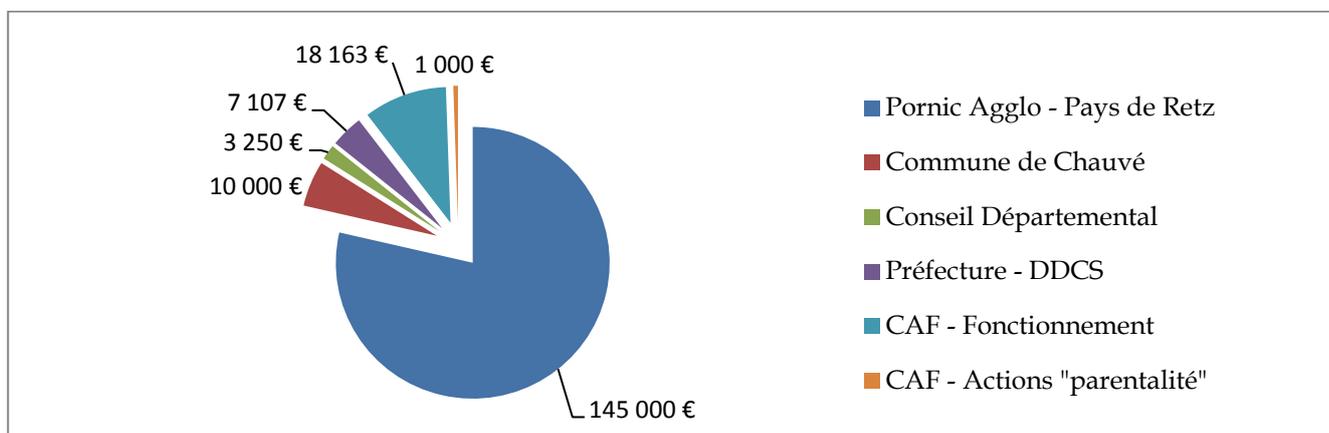
Depuis le 1er janvier 2022, la maison des jeunes bénéficie d'une convention « Prestation jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. Les prestations de service perçues dans ce cadre sont valorisées à 10 302.50 Euros pour 2022.

Les inscriptions aux ateliers de l'association (Yoga, Couture) ont été plus importantes qu'en 2021 et se traduisent par une augmentation des produits des activités annexes. Les produits issus de la participation de l'association dans le dispositif « Lieux d'Accueil Parent Enfant » sont valorisés dans ce compte, soit 1 630 Euros.

La mise à disposition de personnel, correspondant à l'intervention des animateurs sur le temps de la restauration scolaire, a retrouvé une activité normale. Elle a été estimée à 11 634.47 Euros pour cet exercice mais ce service présente un déficit de 4 717.54 Euros. Cette activité faisant l'objet d'une facturation à l'euro prêt, une nouvelle demande de prise en charge financière sera transmise à la commune de Chauvé.

Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation représentent toutes les subventions perçues par l'association pour mettre en œuvre le projet et les différentes actions concernées. Pour 2022, elles comprennent la répartition suivante :



Entre 2021 et 2022, on remarque les évolutions suivantes :

- * + 35 064 € de subvention communautaire ;
- * - 5 000 € de subvention de la Préfecture ;
- * + 3 250 € de subvention du Conseil Départemental ;
- * + 13 781 € de subvention d'exploitation de la CAF.

Ces subventions sont, pour une part, sur un dispositif pluriannuel : convention tripartite avec la CAF et la Commune de Chauvé (Espace de vie sociale) et Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

La subvention communale correspond au financement de l'Espace de vie sociale et reste identique à 2021, soit 10 000 €uros.

La subvention attribuée par la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz a augmenté de 35 064 €uros. Les exercices précédents démontraient des résultats financiers déficitaires, avec un volume de plus en plus important. Ce soutien économique a permis de maintenir les services existants portés par La maison du parc.

En 2019, la Préfecture de Loire-Atlantique a validé le financement d'un poste de coordinateur/animateur pour la maison des jeunes, dans le cadre du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire. Cette subvention représente une enveloppe de 7 107 € par an et a été reconduite pour la période 2022/2024.

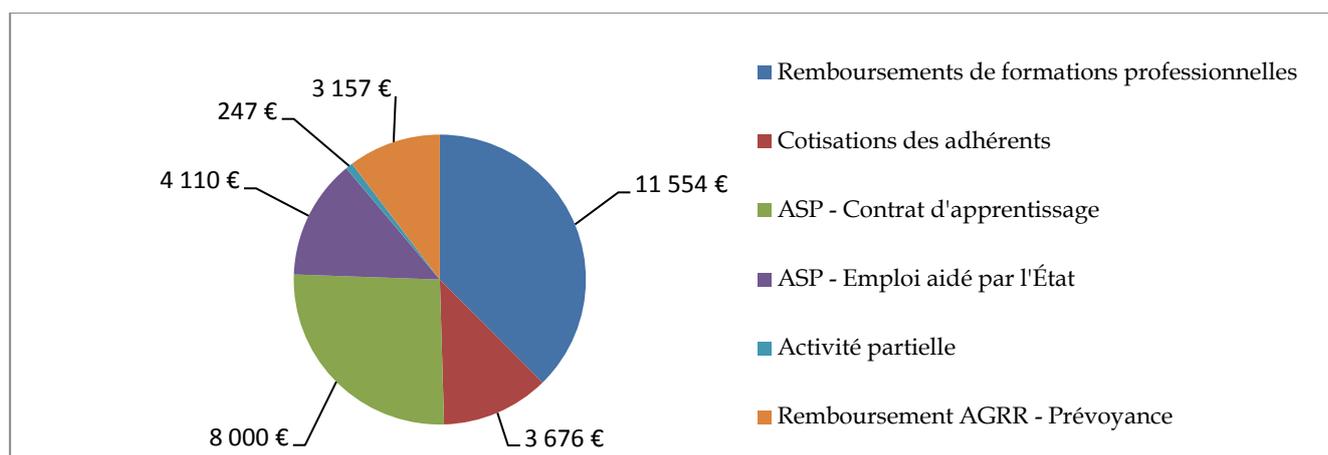
Le dispositif des vacances apprenantes n'a pas été reconduit en 2022 et génère une perte de produit de 5 000 €uros par rapport à 2021.

Plusieurs subventions d'investissement CAF ont été perçues en 2022 : équipement des séjours (4 500 euros), rénovation de l'espace cuisine (5 760 €uros), projet « Parcs en jeux » (3 000 €uros) - partagé entre des espaces de vie sociaux du Pays de Retz.

La subvention attribuée par le Conseil départemental est valorisée à 2 500 €uros et concerne le déploiement du projet sur la justice (Confèr p.29).

Les transferts de charge et autres produits de gestion

Les autres produits de gestion correspondent aux cotisations versées par les adhérents pour leur participation aux activités de l'association. Les transferts de charge représentent tous les produits perçus par l'association pour la formation professionnelle, pour les contrats aidés par l'Etat et pour le remboursement des arrêts maladie des salariés.



Entre 2021 et 2022, on remarque les évolutions suivantes :

- * + 4 110 €uros d'aide de l'Etat pour les emplois aidés ;
- * + 8 000 €uros d'aide pour l'apprentissage ;
- * + 2 836 €uros de remboursements de formations professionnelles ;
- * - 3 178 €uros d'activité partielle ;
- * + 3 468 €uros de remboursements AGRR - Prévoyance.

Les transferts de charge liés aux emplois aidés dans l'association ont fortement augmenté en 2022, pour deux raisons : l'association a recruté une salariée en remplacement de la directrice de la micro crèche sur un dispositif d'aide à l'emploi et la maison des p'tits loups a accueilli une apprentie pour accompagner l'équipe éducative.

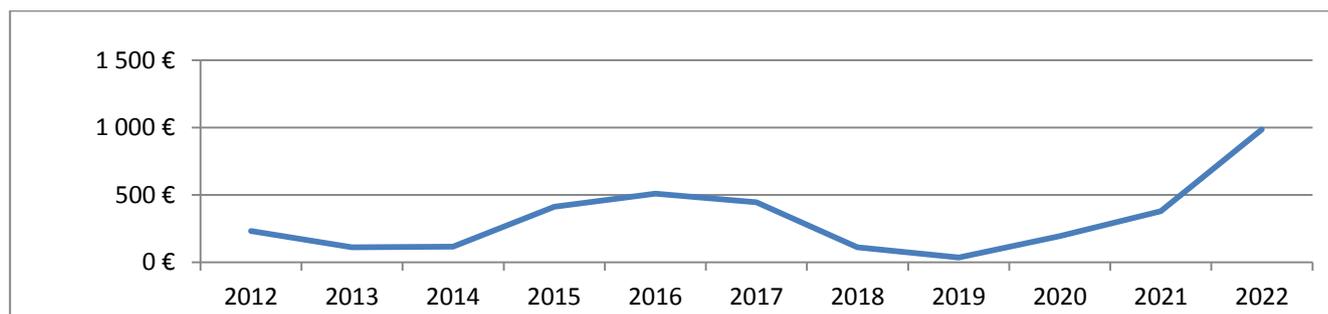
L'épidémie de Covid-19 a eu peu de répercussions sur nos activités en dehors de la fermeture administrative de la micro crèche en janvier 2022. Celle-ci a généré 246 € d'activité partielle.

Les remboursements de formations professionnelles retrouvent un volume conforme aux exercices antérieurs à l'épidémie de Covid-19. Ils démontrent une volonté associative d'accompagner le parcours de formation des salariés tout au long de la vie.

Les dossiers de prévoyance déposés en 2022 sont valorisés à 3 468 €.

a. Les produits financiers

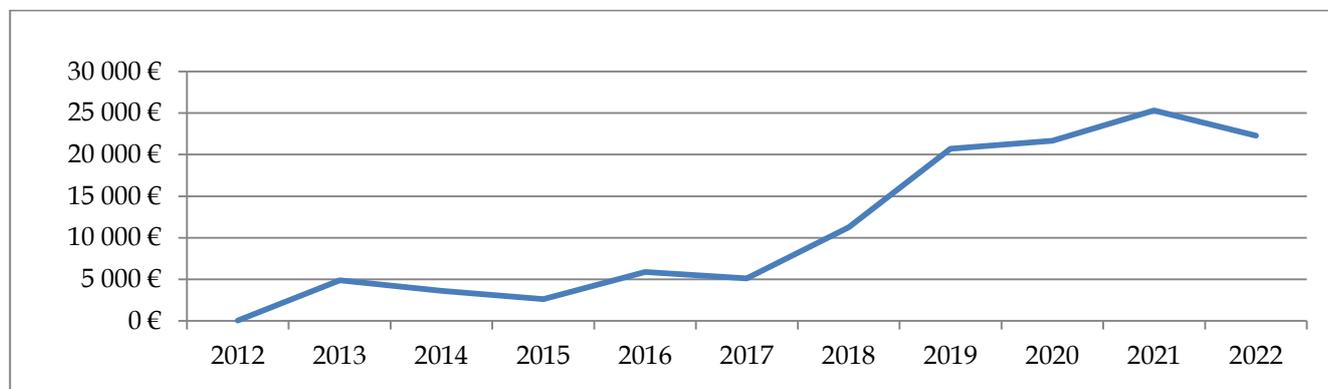
Les produits financiers représentent les intérêts perçus par l'association sur le placement financier de sa trésorerie.



Issus de la trésorerie et du solde des comptes bancaires, les produits financiers sont en augmentation, l'association ayant retrouvé un niveau de trésorerie stable après l'investissement financier réalisé pour construire la micro crèche.

b. Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels représentent tous les produits qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité de l'association.



Entre 2021 et 2022, on remarque les évolutions suivantes :

- * + 3 750 € correspondant aux produits de l'exercice précédent.

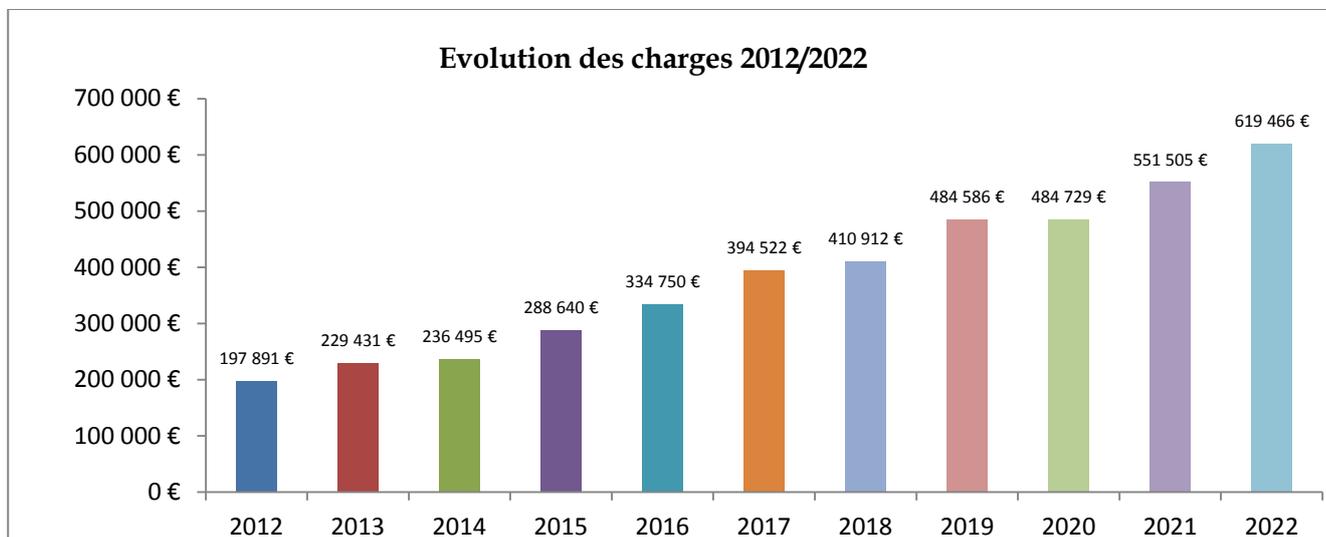
Cette classe de comptes est représentée principalement par les quote-parts des subventions d'investissement, notamment pour la construction de la micro crèche et valorisées à 18 545 € en 2022.

D'autres produits sur exercices antérieurs (3 750 €) ont été perçus en 2022 mais concernaient les activités de l'exercice 2021, notamment les fonds d'aide de la CAF pour les fermetures administratives du fait de la gestion de l'épidémie de Covid-19.

Les charges de l'exercice 2022

Les charges de l'exercice 2022 sont issues des charges d'exploitation, des charges financières et des charges exceptionnelles.

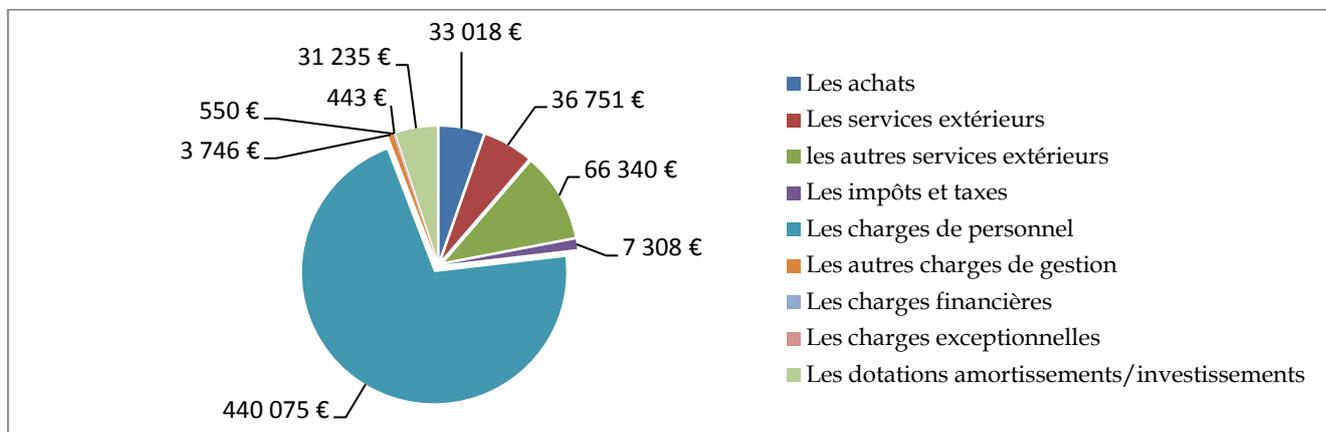
Les charges, en constante augmentation sur les derniers exercices, ont fortement augmenté sur l'exercice 2022 :



a. Les charges d'exploitation

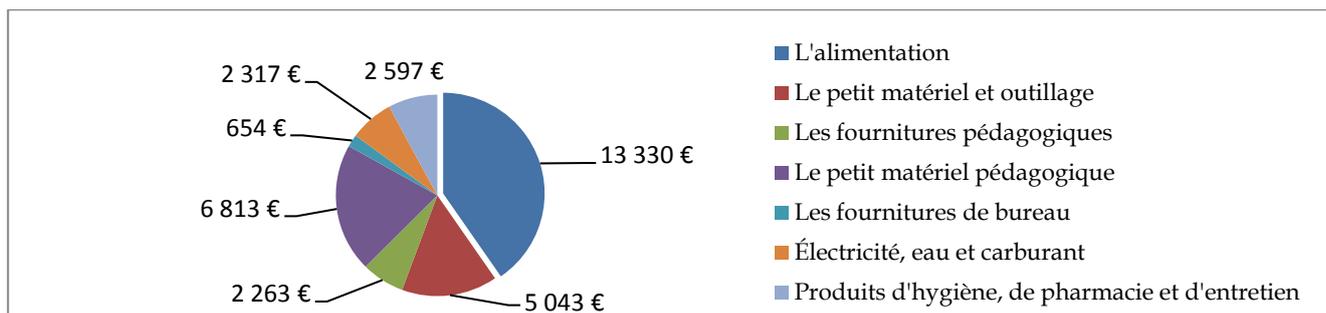
Les charges d'exploitation traduisent la perte de richesse de l'association nécessaire à la création et au développement des services.

Pour 2022, les charges d'exploitation se répartissent de la manière suivante :



Les achats

Ce poste comprend l'ensemble des achats ayant vocation à être consommés par l'association. Les sept principaux postes d'achat sont détaillés ainsi :



Entre 2021 et 2022, cette classe de compte a diminué de 1 425 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * + 2 656 Euros d'alimentation ;
- * - 670 Euros de petit matériel et outillage ;
- * - 294 Euros de fournitures pédagogiques ;
- * + 150 Euros de petit matériel pédagogique ;
- * - 2 464 Euros de fournitures de bureau ;
- * + 279 Euros d'électricité, d'eau et de carburant ;
- * - 1 082 Euros de produits d'hygiène et pharmacie.

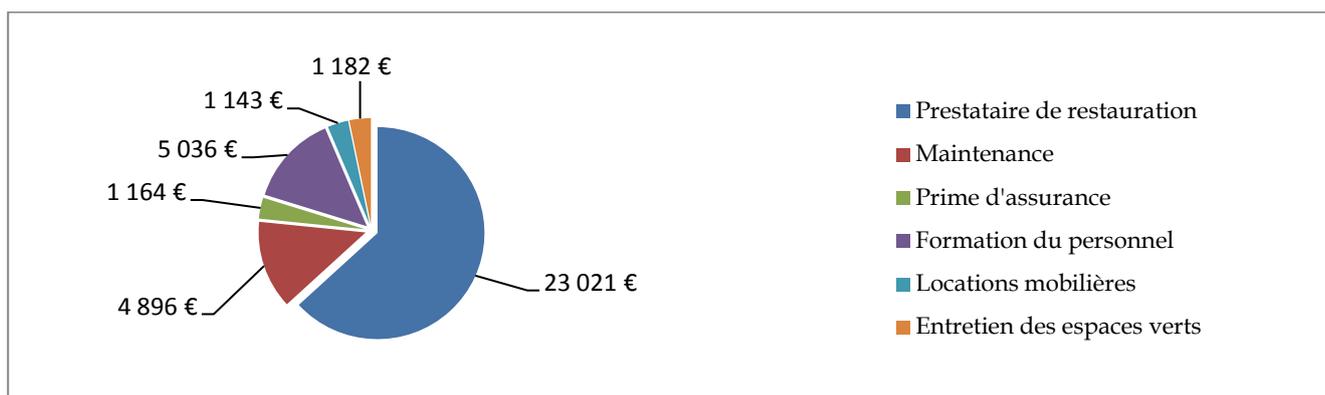
Cette classe de comptes est représentative de l'activité globale associative et l'exercice 2022 a conforté une évolution positive des fréquentations, sur les différents secteurs. Couplées à l'inflation en cours dans l'économie mondiale, ces évolutions sont remarquées sur les charges alimentaires et énergétiques.

Le contexte épidémique s'étant atténué, l'association n'a pas reconduit certains achats nécessaires à la désinfection du matériel. Cela se traduit par une forte baisse des produits d'hygiène.

Sur l'exercice 2021, l'association avait réalisé de nombreux achats pour équiper les services en matériels informatiques, pour une part amortie par des « Fonds Publics et Territoires » de la C.A.F.. Le compte « fournitures de bureau » a donc retrouvé un périmètre habituel.

Les services extérieurs

Ce poste comprend toutes les charges en provenance des tiers autre que les achats. Les six principaux postes de services extérieurs sont détaillés ainsi :



Entre 2021 et 2022, cette classe de compte a diminué de 1 658 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * + 3 390 Euros de prestation de restauration ;
- * + 231 Euros de maintenance ;
- * - 2 562 Euros de formations professionnelles ;
- * - 526 Euros de locations mobilières ;
- * + 201 Euros d'entretien des espaces verts.

Les prestations de restauration sont en augmentation pour deux raisons : l'augmentation de la fréquentation se traduit par une consommation supplémentaire des repas et goûters ; le coût des matières premières a fortement augmenté depuis deux ans et cette hausse se répercute sur les tarifications fixées dans les contrats.

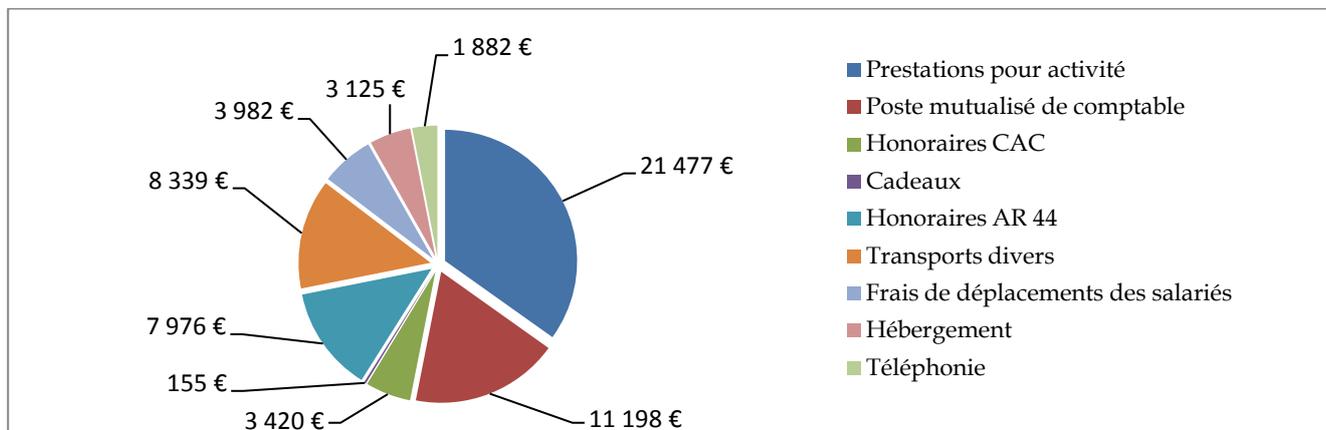
Les locations mobilières représentent les locations de minibus, locations en légère diminution en 2022 mais qui restent suffisantes pour permettre les déplacements des enfants et adolescents lors des activités et séjours.

La prestation d'entretien des espaces verts sur la micro crèche est assurée par une entreprise chauvéenne, en légère augmentation sur l'exercice 2022.

Les formations professionnelles représentent une enveloppe plus basse que l'année 2021 mais celle-ci confirme la volonté de l'association et des salariés à développer de nouvelles compétences pour assurer des accueils de qualité.

Les autres services extérieurs

Ce poste comprend les charges externes qui proviennent directement des besoins de l'association pour ses activités. Les neuf principaux postes des autres services extérieurs sont détaillés ainsi :



Entre 2021 et 2022, cette classe de compte a augmenté de 11 263 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * - 441 Euros de prestations pour activité ;
- * - 388 Euros de poste mutualisé de comptable ;
- * + 1 277 Euros d'honoraires d'Animation Rurale 44 ;
- * + 4 241 Euros de transports divers ;
- * + 2 412 Euros de frais de déplacements des salariés ;
- * + 1 776 Euros de frais d'hébergement.

Le compte des prestations pour activités a diminué par rapport à 2021 mais dans des proportions non significatives au regard de l'activité globale associative.

Le poste mutualisé de comptable diminue également légèrement en 2022 du fait de l'absence de la salariée sur une période déterminée (impact sur la facturation réalisée par l'association assurant la fonction employeur d'Anne BELLANGER).

Les honoraires de la Fédération Animation Rurale 44 sont dépendantes, pour une part, du nombre d'adhérents dans l'association et du nombre de bulletins de salaires réalisés dans l'année. Au regard des hausses de fréquentation et des recrutements associés, ce compte est en augmentation par rapport à 2021.

Les coûts des transports divers ont été multipliés par deux en 2022. L'augmentation du coût de l'énergie induit une surfacturation par rapport aux exercices précédents. L'association a également sollicité plus de transports sur cet exercice, notamment pour emmener les enfants dans des lieux climatisés lors de la canicule estivale.

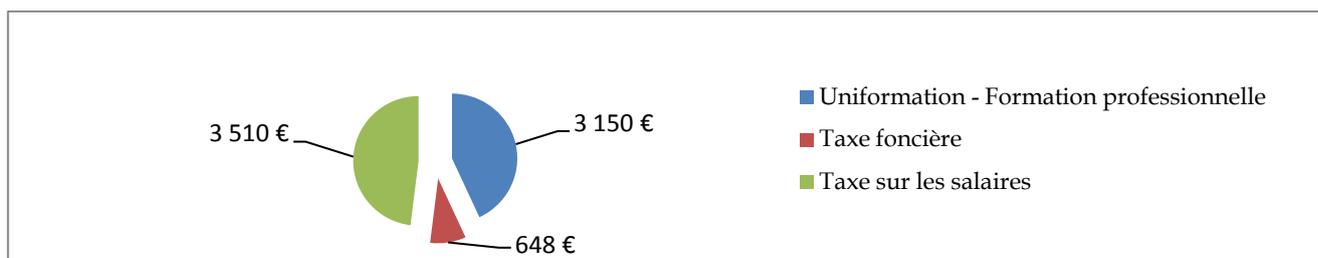
Les frais de déplacements des salariés ont connu une forte augmentation mais essentiellement dû aux formations professionnelles. En l'espèce, ces coûts sont pris en charge par l'organisme gestionnaire de la formation professionnelle : l'O.P.C.O Uniformation.

Les frais d'hébergement pour les séjours ont également augmenté sur cet exercice. Les tarifications appliquées par les campings évoluent depuis plusieurs années et l'enveloppe budgétaire définie par l'association n'est plus en adéquation avec les devis reçus pour les hébergements.

Les impôts et taxes

Ce poste comprend tous les versements obligatoires à l'Etat et aux collectivités ainsi que tous autres versements institués par l'autorité publique permettant de financer des actions particulières.

Les quatre postes des charges de personnel sont détaillés ainsi :



Entre 2021 et 2022, cette classe de compte a augmenté de 805 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * - 2 573 Euros de financement à la formation continue ;
- * + 15 Euros de taxe foncière ;
- * + 3 313 Euros de taxe sur les salaires.

L'association a soldé en 2021 et pour la première année une taxe sur les salaires puisqu'elle a atteint un montant supérieur à l'abattement pour les associations (20 000 €). En 2022, les charges de personnel ont fortement augmenté et augmentent mécaniquement le montant de la taxe sur les salaires.

La formation continue connaît une forte baisse sur cet exercice, l'association ayant atteint un seuil de charges de personnel lui permettant de bénéficier de taux réduits par rapport aux exercices précédents.

La taxe foncière connaît une augmentation réduite mais constatée sur l'exercice 2022.

Les charges de personnel

Ce poste comprend les rémunérations versées au personnel de l'association, en contre partie du travail fourni, mais également aux charges sociales liées à ces rémunérations et aux diverses indemnités et primes allouées.

Les quatre principaux postes des charges de personnel sont détaillés ainsi :



Entre 2021 et 2022, cette classe de compte a augmenté de 58 302 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- * + 43 418 Euros de rémunérations brutes ;
- * + 14 395 Euros de charges patronales ;
- * + 266 Euros de médecine du travail.

Les rémunérations brutes connaissent une augmentation importante au regard du volume annuel constaté.

Pour la deuxième année consécutive, les partenaires sociaux ont décidé d'augmenter les valeurs de points, dispositifs définissant le système de rémunération applicable dans la convention collective ECLAT. La première évolution, mis en œuvre au 1^{er} janvier 2022, avait été annoncée en 2021 et une enveloppe supplémentaire globale de 13 000 € avait été estimée pour l'année 2022. La deuxième évolution, effective au 1^{er} mai 2022, n'avait pas pu être anticipée dans les projections budgétaires prévisionnelles et représentent, sur cet exercice, une enveloppe de 10 000 Euros (16 000 € sur un exercice de douze mois).

L'association a rencontré une hausse des fréquentations sur l'accueil extrascolaire (petites vacances et grandes vacances) et sur l'accueil périscolaire. Plusieurs recrutements ont été réalisés tout au long de l'année pour compléter les équipes pédagogiques, respecter les taux d'encadrement imposés par les services de l'Etat et assurer un encadrement qualitatif, sécurisé pour les enfants.

Sur le secteur petite enfance, l'association a recruté une salariée en contrat d'apprentissage au 1^{er} septembre 2021, pour une durée d'un an. Ce recrutement a permis d'alléger la charge de travail sur ce service avec une augmentation des charges limitée. Ce contrat s'est terminé au 08 août 2022.

De manière plus globale, les emplois vacants et à durée déterminée, au sein de l'association, sont de plus en plus difficiles à pourvoir. Les candidatures sont rares et les personnes sont, souvent, non diplômées.

Les emplois saisonniers étaient historiquement formalisés par des contrats d'engagement éducatif, dispositifs contractuels avec des exonérations de charges patronales très importantes. Ils comprennent également une forfaitisation du temps de travail, permettant une réduction des charges de personnel. Le bassin d'emploi du Pays de retz étant insuffisant pour couvrir tous les besoins de recrutement, les saisonniers se positionnent vers des emplois mieux rémunérés. Les associations sont contraintes d'utiliser des contrats à durée déterminée, en devant assumer de nouveaux coûts sur la masse salariale.

Enfin, l'association comporte un Comité Social Économique, valorisé à 1 727 € en 2022.

Les autres charges de gestion

Ce poste comprend les charges qui proviennent d'évènements concernant l'exploitation de l'association mais qui ont vocation à être ponctuelles.

Les deux postes des autres charges de gestion sont détaillés ainsi :



Entre 2021 et 2022, cette classe de compte a diminué de 1 013 €. On remarque notamment l'évolution suivante :

- * + 722 € de cotisations auprès de la fédération Animation Rurale 44, partenaire qui a modifié sa tarification en 2022 et qui se traduit par une participation plus importante de la part de La maison du parc.

Les dotations aux amortissements/investissements

Ce poste comprend la dépréciation des éléments physiques de l'association (mobilier, logiciel, électroménager, etc.) ainsi que les provisions réalisées pour couvrir certains risques.

Les deux postes des autres charges de gestion sont détaillés ainsi :



Entre 2021 et 2022, les dotations aux amortissements ont augmenté de 522 €. On remarque les évolutions suivantes :

- * - 3 327 € de dotations aux amortissements corporels ;
- * + 3 045 € de dotations aux provisions d'exploitation ;
- * + 837 € de provisions pour clients douteux.

La dotation aux amortissements corporels a légèrement diminué en 2022. L'association a réalisé des investissements pour maintenir une qualité d'accueil mais ce compte comprend une dépréciation de la valeur de ces investissements, année après année (usure). Cette dotation correspond, pour 19 197 €, à la construction de la micro crèche (bâti et matériel).

Les provisions d'exploitation concernent la valorisation des primes de départ en retraite. En 2022, au regard des salariés présents dans l'association et des taux appliqués sur cet exercice, ce compte a été augmenté de 3 045 €.

Au regard des difficultés de certaines familles à apurer leurs dettes, il a été identifié des provisions pour clients douteux sur cet exercice et pour une valorisation de 837 €.

b. Les charges financières

Les charges financières représentent toutes les charges générées par l'octroi de financement extérieurs (établissement de crédit, créances commerciales).

En 2022, ce compte est valorisé à 550 Euros, soit une diminution de 58 Euros par rapport à l'exercice 2021. Le remboursement graduel de l'emprunt lié à la construction de la micro crèche a réduit les intérêts bancaires sur cet exercice.

c. Les charges exceptionnelles

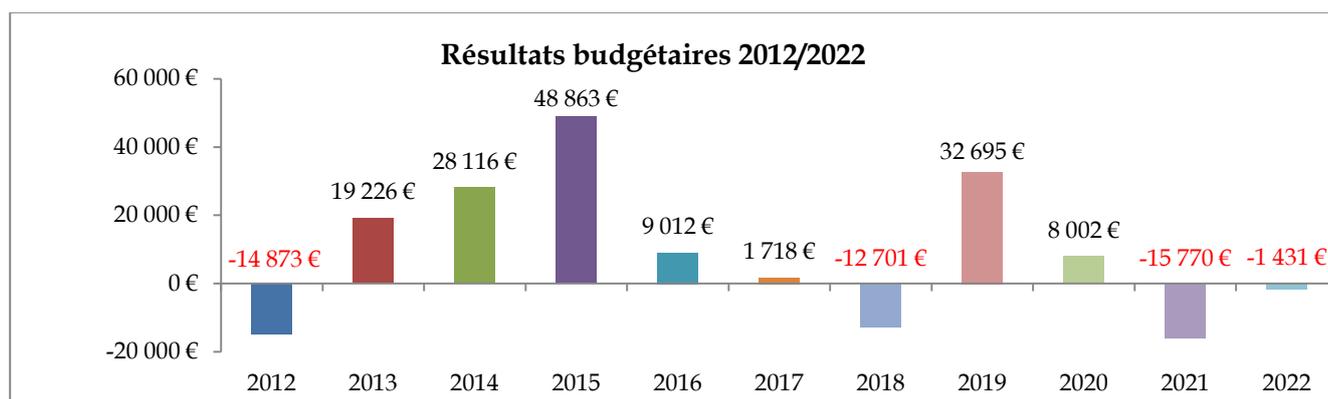
Les charges exceptionnelles représentent toutes les charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité de l'association.

En 2022, il est valorisé les éléments suivants :

- * 150 Euros sur les opérations de gestion ;
- * 293 Euros de charges sur les exercices antérieurs.

Le résultat de l'exercice budgétaire 2022

Le résultat d'un exercice budgétaire représente l'écart entre les produits et les charges à la date de clôture d'un exercice. Lorsque les produits sont supérieurs aux charges, l'association réalise un excédent budgétaire. Lorsque les charges sont supérieures aux produits, l'association réalise un déficit budgétaire. Dans les deux cas, c'est l'Assemblée générale qui affecte le résultat de l'exercice budgétaire.



Le résultat de l'exercice budgétaire 2022 est un déficit de 1 431.15 Euros.

L'analyse financière

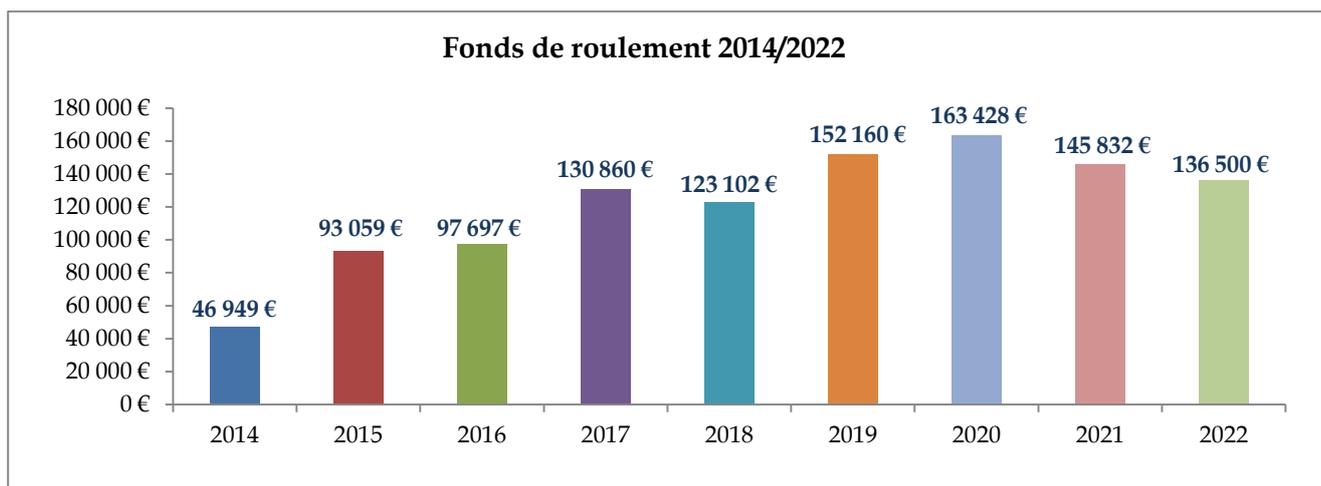
L'analyse financière apporte un éclairage sur la réalité économique de l'association, en utilisant les données issues du bilan et du compte de résultat.

a. Le fonds de roulement global

Le fonds de roulement mesure les ressources dont l'association dispose à moyen et à long terme pour financer son activité courante. Il traduit l'autonomie financière de La maison du parc à l'égard de ses tiers financeurs.

Le fonds de roulement global est la différence entre les financements à long terme et l'actif immobilisé brut. Il comprend les fonds propres de l'association, les provisions pour risques et charges et les emprunts à long terme dont on déduit l'actif immobilisé.

Les fonds de roulement des neuf derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :



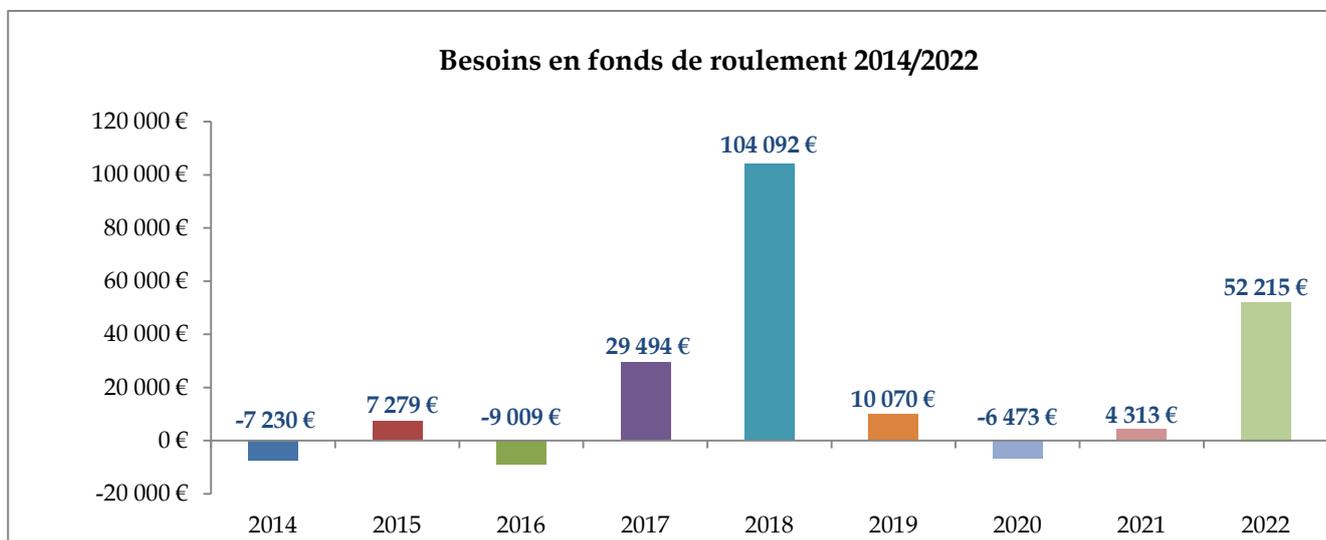
Le fonds de roulement 2022 est de 136 499 €uros et représente 79 jours de fonctionnement, soit 16 jours de moins qu'en 2021. Ces ressources stables de l'association permettent de financer les emplois durables et, notamment, l'investissement immobilier lié à la micro crèche.

En l'état, l'association n'est pas dépendante des temporalités de versement des subventions de ses partenaires. Il est toutefois remarqué une dégradation du fonds de roulement depuis 2020.

d. Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est la différence entre l'actif circulant et les ressources d'exploitation. L'actif circulant comprend les factures impayées, les subventions non perçues, les prestations CAF/MSA non perçues et les divers produits à recevoir. Les ressources d'exploitation comprennent les factures non régularisées par l'association, les charges patronales et cotisations non versées.

Les besoins en fonds de roulement des neuf derniers exercices se répartissent de la manière suivante :



Le besoin en fonds de roulement 2022 est de 52 215 €uros. En augmentation par rapport à l'exercice 2021, il démontre une gestion saine des créances de l'association (usagers et autres créances) et un volume stable des ressources permettant de valoriser la trésorerie de l'association.

e. La trésorerie

La trésorerie est constituée par la différence entre le fonds de roulement et le besoin/excédent en fonds de roulement.

La trésorerie des neuf derniers exercices est présentée dans le tableau ci-dessous :



Le stock de trésorerie 2022 permet de financer l'activité de l'association et représente une enveloppe suffisante pour faire face à des difficultés économiques ponctuelles.

En l'état, cette trésorerie peut permettre le déploiement de nouveaux projets en l'utilisant pour financer de futurs investissements. La diminution constatée entre 2020 et 2022, si elle n'est pas inquiétante en l'état, ne devra pas se prolonger sur les exercices à venir si l'association veut garder une capacité d'investissement.

f. La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement est un ratio qui montre l'ensemble des ressources internes générées par l'activité de l'association et permettant d'assurer son financement. Elle montre la capacité de l'association à autofinancer son cycle d'exploitation et à dégager de la richesse.

La capacité d'autofinancement des cinq derniers exercices se répartit de la manière suivante :

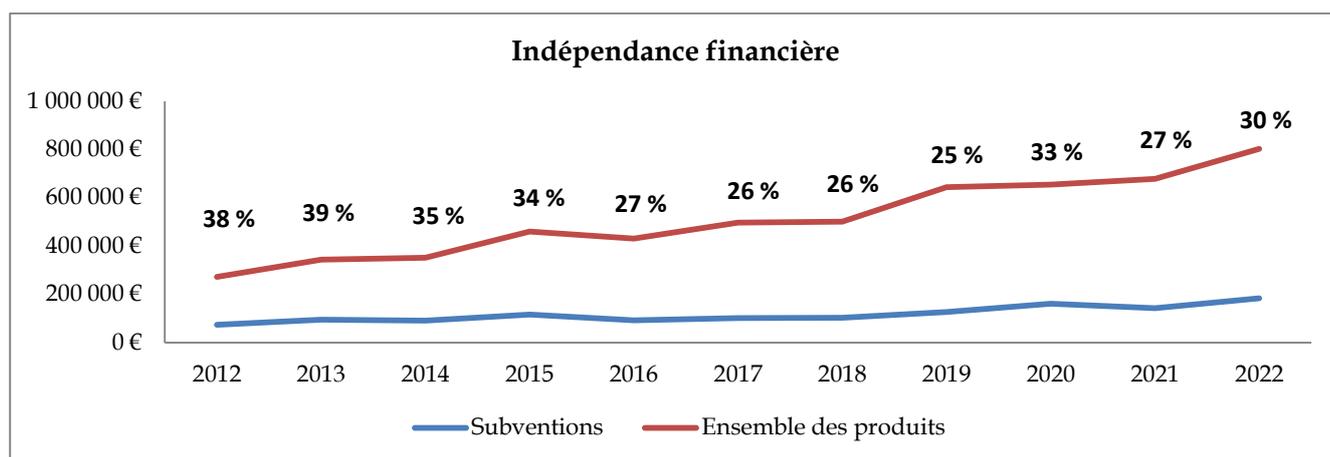


Entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021, la capacité d'autofinancement a chuté de 20 658 Euros. Le déficit réalisé sur cet exercice et la diminution de la quote-part des subventions d'investissement réduisent l'autofinancement de l'association. Cette évolution sera à apprécier sur plusieurs exercices pour en connaître l'incidence.

g. L'indépendance financière

L'association perçoit des aides financières de la part de multiples partenaires, subventions qui contribuent directement à la réalisation d'actions en faveur des habitants. La suppression de financements extérieurs peut donc fragiliser la vie associative et cette dépendance peut être matérialisée par le rapport entre les subventions perçues et l'ensemble des produits constatés sur un exercice, appelée ratio d'indépendance financière (en %).

L'indépendance financière des derniers exercices est présentée dans le tableau ci-dessous :



Les orientations économiques mises en œuvre par l'association ont permis le développement des activités sans recourir systématiquement à des financements publics.

Le ratio d'indépendance financière est cohérent au regard des missions portées par l'association, missions à caractère social et nécessitant nécessairement un financement des pouvoirs publics. L'atteinte d'un ratio d'au moins 33% permettrait un résultat financier excédentaire, maintiendrait une trésorerie solide et assurerait une visibilité à long terme du projet social, dans l'intérêt des habitants et utilisateurs des services de l'association.

Annexe 1 - Composition du bureau

Annexe 2 - Gouvernance associative

Annexe 3 - Organigramme

Annexe 4 – La tarification

Annexe 5 – Le rapport financier 2022

Annexe 6 – Charges prévisionnelles 2023

Annexe 7 - Produits prévisionnels 2023